

## Pièce 3.2

### *Etude paysagère*



## **1. Check-list**

## **2. Notice descriptive**

## **3. Etude d'impact et Résumé non technique**

- 3.1a Etude d'impact
- 3.1b Résumé non technique de l'étude d'impact
- 3.2 Etude paysagère**
- 3.3a Etude écologique
- 3.3b Etude incidence N2000
- 3.4 Etude acoustique

## **4. Etude de danger et Résumé non technique**

- 4.1 Etude de dangers
- 4.2 Résumé non technique de l'étude de dangers

## **5. Conformité urbanisme**

## **6. Plans**

## **7. Accords et avis consultatifs**

## **8. Présentation non technique**

## **9. Avis de la MRAe**

- 9.1 Avis de la MRAe
- 9.2 Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EOLE DE PAVELOTTE

42, rue de Champagne  
51 240 VITRY-LA-VILLE

# PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE

*Commune de Nomécourt (52)*



## ANALYSE PAYSAGÈRE

( COMPLÉTÉE EN AVRIL 2021 )



**Lionel JACQUEY**  
Architecte-paysagiste DPLG

01, rue du tour du village  
88220 RAON AUX BOIS

Tél : 03.29.25.83.99  
Mobile : 06.82.29.13.11

liojacquey.architecte-paysagiste@orange.fr  
site web : <http://lj-paysage.fr>

Janvier 2019

## SOMMAIRE

### METHODOLOGIE

#### 1.0 METHODOLOGIE DE L'ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE page 7

- 1.1 L'analyse paysagère et patrimoniale
- 1.2 Le périmètre d'étude
- 1.3 La détermination des sensibilités du site d'implantation et de l'impact du projet éolien
- 1.4 Les prospections de terrain
- 1.5 Les consultations
- 1.6 Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens et Schéma Régional Eolien

### ANALYSE PAYSAGERE

#### 2.0 RAPPELS page 10

- 2.1 Rappel des grandes unités du paysage de Champagne-Ardenne
- 2.2 Rappel des grands enjeux du paysage de Champagne-Ardenne

#### 3.0 ANALYSE PAYSAGÈRE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE page 13

- 3.1 Le périmètre d'étude
- 3.2 La situation géographique et administrative
- 3.3 La carte de Cassini
- 3.4 Le relief
- 3.5 Le réseau hydrographique
- 3.6 Le réseau viaire et l'urbanisation
- 3.7 Les zones boisées

#### 4.0 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES page 21

- 4.1 Les espaces de plateaux
- 4.2 Les vallées

#### 5.0 DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE page 27

- 5.1 Le réseau routier
- 5.2 Les silos, les châteaux d'eau et clochers
- 5.3 Les voies de chemin de fer
- 5.4 Les lignes Haute Tension
- 5.5 Le bâti
- 5.6 La végétation

#### 6.0 L'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE page 32

- 6.1 Les espaces agricoles
- 6.2 Les espaces boisés

#### 7.0 INVENTAIRE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX page 33

- 7.1 Inventaire des enjeux paysagers
  - 7.11 Les ZPPAUP (AVAP)
  - 7.12 Les Sites Classés et les Sites Inscrits
- 7.2 Inventaire des enjeux patrimoniaux
  - 7.21 Récapitulatif des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude rapprochée
  - 7.22 Récapitulatif des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude intermédiaire
  - 7.23 Récapitulatif des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude
- 7.3 Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux
  - 7.31 Synthèse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux
  - 7.32 Synthèse de l'état initial du périmètre d'étude
  - 7.33 Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

#### 8.0 LE REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS EXISTANTS page 55

### LE PROJET ÉOLIEN

#### 9.0 LE PROJET ÉOLIEN page 56

- 9.1 Le repérage du site d'implantation éolien
- 9.2 Cohérence entre le projet éolien et le site d'implantation
- 9.3 Les lignes de force du territoire
- 9.4 Les différents scénarios d'implantation étudiés
- 9.5 Le projet d'implantation retenu
- 9.6 Représentation graphique du projet éolien
- 9.7 Carte des contraintes d'implantation du projet éolien de Pavelotte
- 9.8 Architecture du parc éolien de Pavelotte
- 9.9 Modelé topographique du territoire d'étude avec insertion du projet éolien (à partir de la carte IGN)
- 9.10 Modelé topographique du territoire d'étude avec insertion du projet éolien (à partir de la photographie aérienne)

### ANALYSE DES PERCEPTIONS DU PROJET ÉOLIEN

#### 10.0 ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE page 68

- 10.1 Rappel de caractéristiques du projet éolien de Pavelotte
- 10.2 Impact visuel du projet éolien et zones d'influence visuelle
  - 10.21 La méthode de calcul des zones de visibilité
  - 10.22 Les cartes utilisées pour le calcul des zones de visibilité
- 10.3 Carte des zones de visibilité (à hauteur de moyeu)
  - 10.31 Carte des zones de visibilité (à hauteur de moyeu)
  - 10.32 Analyse de la carte des zones de visibilité (à hauteur de moyeu)
- 10.4 Carte des zones de visibilité (à hauteur totale)
  - 10.41 Carte des zones de visibilité (à hauteur totale)
  - 10.42 Analyse de la carte des zones de visibilité (à hauteur totale)
- 10.5 Analyse des cartes des zones de visibilité
  - 10.51 Analyse comparative des cartes des zones de visibilité
- 10.6 Carte des zones de covisibilité des parcs éoliens existants
  - 10.61 Carte des zones de covisibilité (à hauteur de moyeu)
  - 10.62 Carte des zones de covisibilité (à hauteur totale)
  - 10.63 Analyse des cartes des zones de covisibilité
- 10.7 Impact visuel du projet éolien sur la population
  - 10.71 Prise en compte de la population
  - 10.72 Conclusion relative à la prise en compte de la population
- 10.8 Analyse de la zone de visibilité principal du projet éolien de Pavelotte

### LES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET ÉOLIEN

#### 11.0 LES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET ÉOLIEN page 83

- 11.1 Méthodologie pour la réalisation des photomontages
- 11.2 Repérage des champs de visibilité
- 11.3 Photomontages du projet éolien de Pavelotte (41 photomontages)

### MESURES DE PRESERVATION ET MESURES COMPENSATOIRES

#### 12.0 LES MESURES DE PRESERVATION ET MESURES COMPENSATOIRES page 170

- 12.1 l'insertion dans le paysage
- 12.2 les mesures environnementales

### DEMANDE DE COMPLÉMENTS DREAL

#### 13.0 RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE page 178

### CONCLUSION

#### 14.0 CONCLUSION page 197

- 14.1 Rappel des caractéristiques du projet éolien de Pavelotte
- 14.2 Synthèse de l'état initial du périmètre d'étude
- 14.3 Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux
- 14.4 Synthèse de l'impact visuel du projet éolien de Pavelotte vis-à-vis de son environnement
- 14.5 Conclusion relative au projet éolien de Pavelotte



**RAPPEL DE L'HISTORIQUE DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE**

**Année 2011 :**

Démarrage du projet, identification d'une zone potentiellement favorable à l'implantation d'éoliennes.

**Année 2012 :**

Validation de la zone d'étude par le Schéma Régional Climat Air Energie de Champagne Ardenne (SRE), qui la qualifie de "zone favorable" à l'éolien. La zone d'étude est située sur une zone exempte de contrainte forte, à priori.

Démarrage des études techniques et environnementales : étude sur l'avifaune, sur le paysage et sur l'acoustique.

**20 mars 2012 :**

le conseil municipal de Nomécourt donne un avis favorable au projet éolien.

**8 février 2013 :**

le conseil municipal de Sommermont donne à son tour un avis favorable au projet.

**26 septembre 2013 :**

Le conseil municipal de Mathons donne également un avis favorable au projet éolien.

**Années 2012 à 2015 :**

Contact avec les propriétaires, exploitants et sécurisation foncière.

Les propriétaires fonciers et agriculteurs de la zone d'étude donnent leur accord pour accueillir une éolienne dans leur champ.

Des contrats de promesses de bail sont signés avec chaque personne ayant donné son accord.

**Année 2013 :**

La zone d'étude se précise au regard des contraintes militaires fournies par l'armée.

La présence d'un radar militaire à la base aérienne de St Dizier oblige le porteur de projet à inscrire son projet selon des alignements stricts. Chaque groupe d'éolienne doit s'inscrire dans un faisceau de largeur angulaire maximale de 1,5°, tandis que les différents groupes seront éloignés de 5° d'écart.

**Années 2014-2015 :**

Finalisation des études techniques et environnementales.

L'étude avifaune révèle notamment l'existence d'un couloir de migration à l'Ouest de la zone.

Au regard des contraintes militaires et des sensibilités du site, le porteur de projet concentre son projet sur deux zones distinctes : **Mathons et Sommermont.**

Le secteur de Mathons, situé à l'Est du village permet d'envisager le projet comme un prolongement du parc des Eparmons.

Le secteur de Sommermont, sur les quatre éoliennes prévues initialement, le porteur de projet décide de supprimer une éolienne afin de limiter l'impact sur le paysage.

**Le projet est alors composé de 9 éoliennes répartie sur 2 zones : Mathons (6 éoliennes) et Sommermont (3 éoliennes).**

**2 avril 2015 :**

Soutien de la Communauté de Commune de Joinville en Champagne.

**16 avril 2015 :**

Présentation du projet éolien de Pavelotte dans le cadre de permanences en mairie de Mathons et de Sommermont.

Des flyers sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres des villages afin de convier l'ensemble des habitants.

**Avril à novembre 2015 :**

Finalisation du dossier d'étude d'impact et de demande d'autorisation unique (DAU).

**4 Mai 2016 :**

La Direction de la Sécurité Aéronautique de l'Etat (DSAE) informe le pétitionnaire qu'une partie du projet se trouve sous un tronçon du réseau de vol à très basse altitude de la défense dénommé LF-R 69. Que par conséquent les éoliennes de la zone de Mathons ne peuvent être reçues. Suite à ce courrier, Eole de Pavelotte retire son projet de l'instruction.

**Septembre à Octobre 2016 :**

le bureau d'étude "Hydrogéotechnique Est" réalise une étude de sol sur la zone des 3 éoliennes de Sommermont.

Le bureau d'étude détermine que les éoliennes sont implantées dans la zone de protection du captage d'alimentation en eau potable du SIAEP de Maizières – Guindrecourt – Sommermont.

**Année 2017 :**

Eole de Pavelotte revoit l'implantation de la zone de Sommermont afin de soustraire les éoliennes au périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable, une version à 4 éoliennes est étudiée. Afin de réduire l'impact environnementale, le projet est arrêté à 3 éoliennes en dehors de toute servitude technique et contrainte environnementale.

**Janvier 2019 :**

Eole de Pavelotte présente son projet composé de 3 éoliennes d'une hauteur totale de 150 mètres à la commune de Nomécourt qui renouvelle son soutien au projet.

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE**

**DU 26 AOÛT 2019**

Dans le but de répondre à la demande de complément de la Préfecture de la Haute-Marne (*dans son courrier du 26 Août 2019*) concernant la recevabilité du projet éolien de Pavelotte, nous avons listé et répondu de manière exhaustive à toutes les demandes et éléments complémentaires à apporter figurant dans le courrier, afin de permettre la poursuite de l'instruction du projet éolien.

**DÉTAIL DES ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À APPORTER**

► **1<sup>er</sup> complément à fournir :**

**Apprécier les impacts du projet éolien de Pavelotte au regard de "l'Etude sur la capacité des paysages Haut-Marnais à accueillir le développement de l'éolien" (étude de 2018).**

*Afin de répondre à la demande de complément.*

- Lecture de l'étude afin de déterminer les points de relation avec le projet éolien de Pavelotte.

- Présentation et analyse des éléments concordant entre l'étude et le projet éolien.

► **2<sup>ème</sup> complément à fournir :**

**Ajouter des photomontages présentant l'impact du projet éolien de Pavelotte, depuis l'entrée Est de Joinville en venant de Thonnance-lès-Joinville.**

*Afin de répondre à la demande de complément.*

- Réalisation de prises de vues et de photomontages complémentaires.

- Présentation et analyse des photomontages complémentaires afin de rendre compte de l'impact du projet éolien.

► **3<sup>ème</sup> complément à fournir :**

**Chiffrer et apporter la preuve de la faisabilité et de la pérennité des plantations et de la bourse aux végétaux prévues en mesure de réduction.**

*Afin de répondre à la demande de complément.*

- Rappel de la mesure d'accompagnement et de réduction "Plantations de haies et bourse aux végétaux".

- Présentation détaillée sur photo-aérienne des propositions d'implantations des haies par village.

L'implantation d'aérogénérateurs sur un territoire modifie la perception visuelle du paysage.

Cette modification dans le paysage génère souvent des conflits entre les personnes favorables à l'implantation d'un moyen de production d'énergie renouvelable, et celles qui considèrent que les aérogénérateurs peuvent perturber le paysage.

La multiplication des projets éoliens dans un territoire peut provoquer un risque de saturation visuelle ou d'encerclement des villages par les éoliennes.

La contrainte majeure est de préserver la qualité de vie des habitants en veillant aux risques de saturation visuelle, ainsi qu'aux effets cumulatifs entre les éoliennes, tout en gardant à l'esprit que le projet d'implantation doit permettre de regrouper les éoliennes, afin de préserver les paysages d'un risque de mitage excessif.

Ce risque a donc été pris en compte dans l'élaboration du projet éolien et évalué dans l'étude paysagère.

A l'heure où les énergies renouvelables constituent des projets innovants de développement durable.

La société **Eole de Pavelotte**, spécialisée dans les moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables, s'est engagée dans la **réalisation d'un projet d'implantation de 3 aérogénérateurs de 3.6 MW**, soit un parc éolien d'une puissance totale de 10.8 MW, sur le territoire de la commune de **Nomécourt (52)**.

Pour ce faire, le cabinet d'architecture en paysage **Lionel JACQUEY - Architecte paysagiste DPLG** a été mandaté pour réaliser le volet "étude patrimoniale et paysagère" de l'étude d'impact du **projet de parc éolien de Pavelotte**, présentant les sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude.

L'analyse paysagère reprend les principales caractéristiques du paysage de la zone d'étude, tant du point de vue statique (*occupation au sol*) que du point de vue dynamique et sensible (*cônes de vision, perception des ambiances paysagères*).

L'analyse permet de dégager les principaux traits paysagers qui apparaissent au cours des différentes thématiques étudiées.



## MÉTHODOLOGIE

### 1.0 METHODOLOGIE DE L'ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

#### 1.1 L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

Cette étude se fonde sur des bases telles que l'organisation physique du territoire, la description de ses éléments constitutifs et les diverses possibilités de champs visuels sur ce territoire.

L'existence d'un paysage étant sous-tendue par des notions plus subjectives liées à la présence d'un observateur, il est également nécessaire de s'intéresser aux ambiances des entités paysagères pour affiner la caractérisation du paysage local.

Par conséquent, l'étude s'appuie sur trois analyses complémentaires :

##### 1. L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE :

**L'analyse paysagère et patrimoniale** (s'étend jusqu'à 10 km de rayon autour du projet éolien)

Elle permet de décrire la réalité paysagère du territoire.

Elle envisage les différents éléments naturels et humains qui participent à la composition et à la structuration du territoire.

Pour cela, elle ne peut se limiter à prendre en considération l'unique zone d'emprise du projet et doit englober une zone plus large, pour laquelle il est nécessaire de déterminer un périmètre d'étude.

L'analyse paysagère et patrimoniale de l'aire d'étude comporte des éléments cartographiques et des éléments d'appréciation de la sensibilité et de la complexité du territoire.

Cette analyse est un descriptif des sensibilités environnementales et paysagères permettant d'élaborer un argumentaire sur la compatibilité, la faisabilité et les conditions d'implantation d'un projet éolien.

##### 2. L'ANALYSE DES PERCEPTIONS :

**L'analyse des perceptions** (s'étend jusqu'à 15 km de rayon autour du projet éolien)

Elle est fondée sur les possibilités de pénétration visuelle du territoire. Elle concerne les points de vue et les champs de vision qui permettent à l'observateur d'envisager plusieurs paysages pour un même territoire.

L'analyse des perceptions doit permettre d'apprécier l'impact visuel du projet notamment depuis les cônes de vision privilégiés du territoire, c'est à dire depuis les zones d'habitats, d'habitudes (*déplacements locaux*), de passages et depuis les endroits importants du territoire (*monuments, zones de relief...*).

Cette analyse doit prendre en compte les perceptions proches et lointaines "depuis" et "vers" le site du projet éolien.

##### 3. L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET ÉOLIEN :

Les effets induits par le projet éolien, dans les paysages et vis-à-vis des sites patrimoniaux, sont évalués et analysés à l'aide d'une série de simulations paysagères (*photomontages*) qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception sur le terrain.

Les photomontages seront réalisés sur la base d'une série de points de vues définis avec le paysagiste chargé de la réalisation de l'étude paysagère.

*L'étude d'un paysage peut, et doit, être fondée sur des bases objectives et être menée selon un protocole méthodologique clairement défini.*

#### 1.2 LE PERIMETRE D'ETUDE

**Conformément aux articles R122-1 à R122-8 du code de l'environnement, précisant les dispositions relatives à la création des parcs éoliens terrestres. L'étude d'impact doit contenir une étude paysagère et patrimoniale de l'aire d'étude définie par le territoire cartographié s'étendant jusqu'à environ 10 km au-delà des limites du projet éolien concerné.**

La définition du périmètre d'étude a été effectuée en considérant le fondement juridique, les préconisations du "Guide de l'étude d'impact (actualisation 2016)" et en s'appuyant sur le concept de visibilité à partir des zones d'implantations préférentielles définies par le maître d'ouvrage.

##### 1. LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE REPOSE SUR QUATRE AIRES SUCCESSIVES :

###### 1. L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'**emprise du projet de parc éolien**.

Elle permet de décrire comment le projet s'inscrit dans la trame végétale existante, les impacts du chantier et les éventuels aménagements paysagers des abords (*tels que les chemins d'accès, les stationnements, etc.*).

###### 2. L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE :

L'aire d'étude intermédiaire correspond à un **secteur de 5 km de rayon** autour du projet de parc éolien.

Elle permet de décrire les perceptions visuelles et sociales du "paysage quotidien" depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'implantation du projet de parc éolien.

###### 3. L'AIRE D'ÉTUDE :

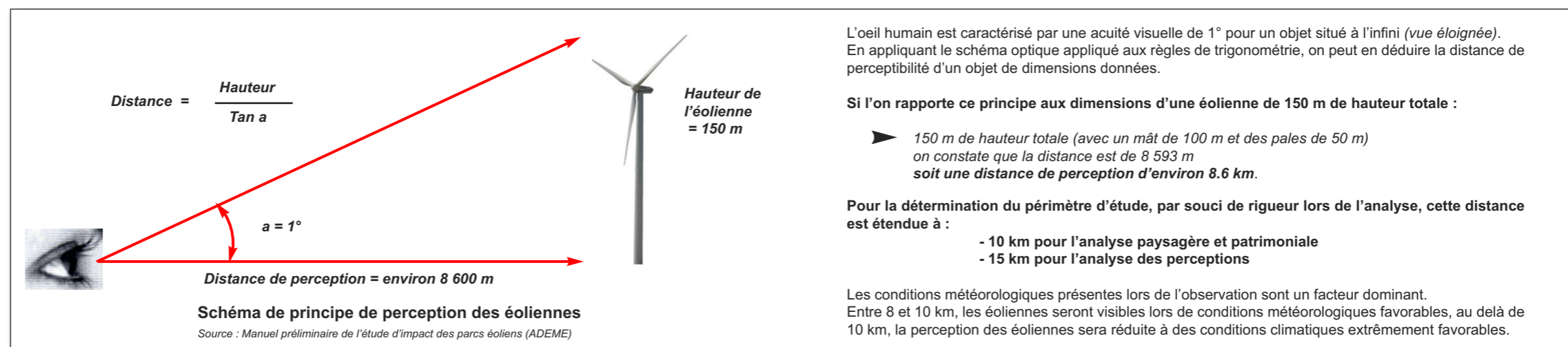
L'aire d'étude correspond à un **secteur de 10 km de rayon** autour du projet de parc éolien.

Elle permet d'étudier les structures paysagères du territoire.

###### 4. L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

L'aire d'étude éloignée correspond à un **secteur de 15 km de rayon** autour du projet de parc éolien.

C'est la zone d'impact potentiel du projet, elle permet de localiser le projet dans son environnement large.



## 2. LA TAILLE APPARENTE DES ÉOLIENNES

Les principales interrogations sont liées à la perception visuelle des éoliennes qui conditionne 80% du ressenti global. L'impact visuel est généralement considéré comme la part prise par l'objet dans la scène perçue : c'est la taille apparente.

Il est généralement considéré trois classes de taille apparente :

- . **vue proche** : l'éolienne a une forte prégnance visuelle.
- . **vue semi-rapprochée** : l'éolienne prend une place notable dans le paysage.
- . **vue éloignée** : la prégnance visuelle s'atténue avec la distance de perception  
*Au delà de 10 km, les éoliennes sont difficilement perceptibles.*

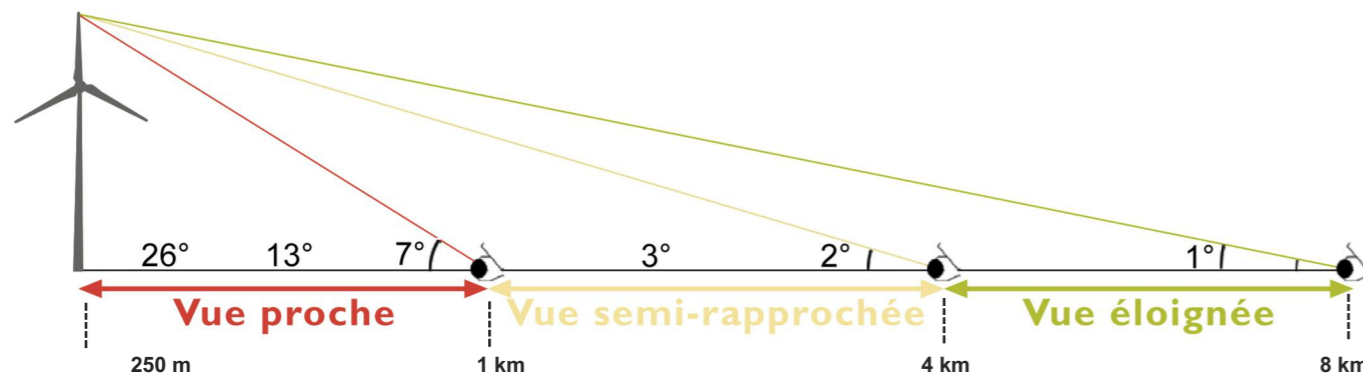


SCHÉMA DE LA VARIATION DE L'ANGLE DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES EN FONCTION DE LA POSITION DE L'OBSERVATEUR

Source : Guide de développement de l'éolien

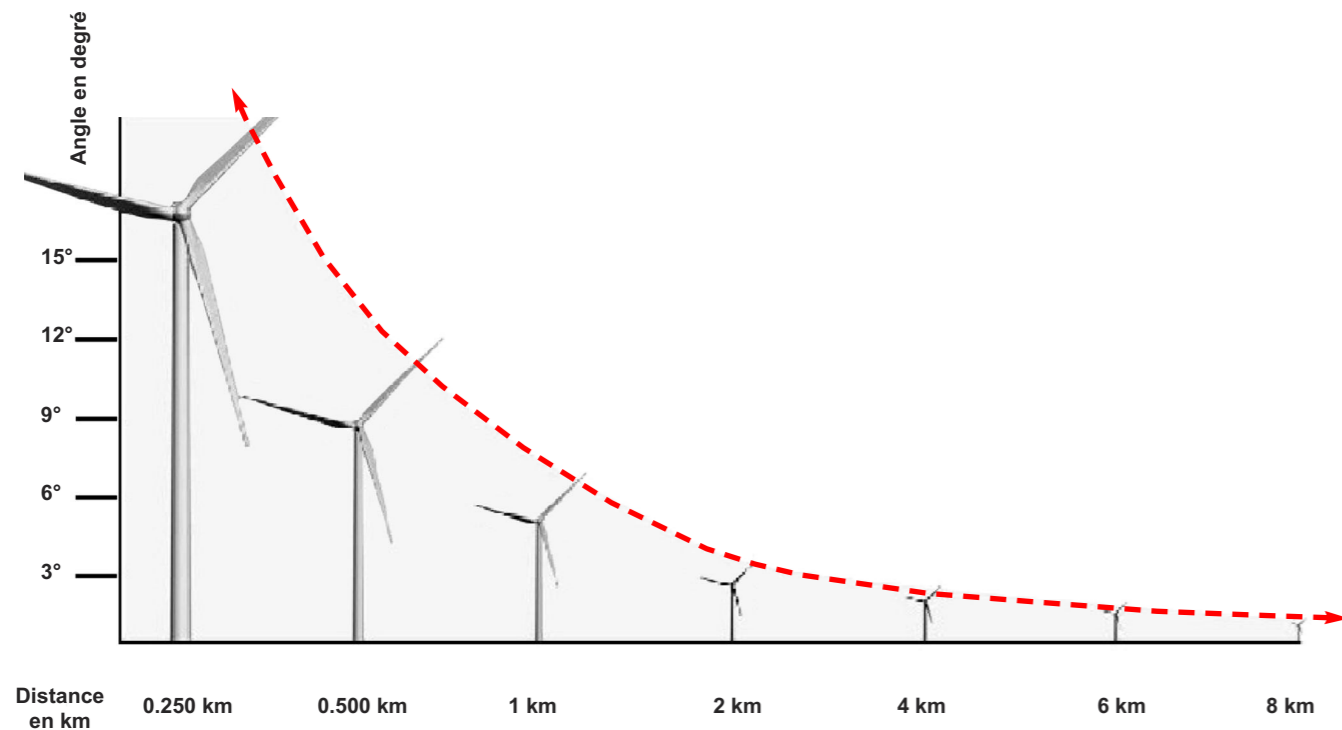


SCHÉMA DE LA PRÉGNANCE D'UNE ÉOLIENNE DANS LE PAYSAGE

Source : Guide de développement de l'éolien

## 3. L'ANALYSE DES COVISIBILITÉS

A l'échelle du grand paysage, la prise en compte de la covisibilité est primordiale en raison du nombre d'éoliennes sur un même territoire.

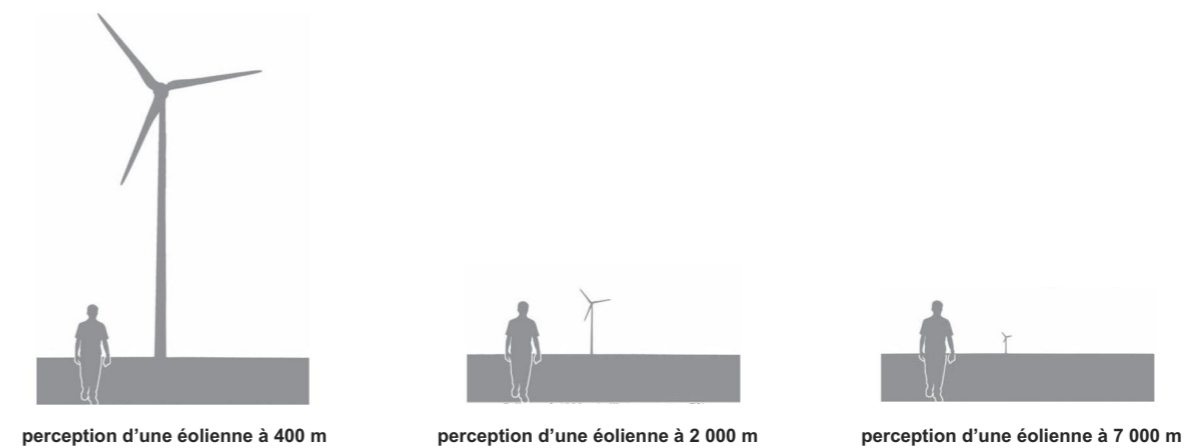
Deux éléments du paysage dans un même cône de vue peuvent générer une concurrence visuelle, ainsi les vues les plus sensibles sont celles qui superposent des points focaux existants avec les futurs aérogénérateurs, tels que les pylônes électriques, les silos, les clochers d'églises, les éoliennes existantes, etc.

### LA PRÉGNANCE D'UNE ÉOLIENNE DANS LE PAYSAGE EST CONDITIONNÉE PAR :

- la distance entre l'éolienne et l'observateur
- la hauteur de l'aérogénérateur
- les conditions météorologiques
- les obstacles visuels
- la configuration du territoire

Aussi, par souci de rigueur dans l'analyse des perceptions des éoliennes, il sera pris en compte 4 types de perceptions :

- . *l'analyse des perceptions proches*
- . *l'analyse des perceptions lointaines*
- . *l'analyse des perceptions depuis les principaux axes de communication*
- . *l'analyse des perceptions depuis les Monuments Historiques et les sites remarquables*



ILLUSTRATIONS SCHÉMATIQUES DE LA PRÉGNANCE D'UNE ÉOLIENNE EN FONCTION DE LA DISTANCE DE PERCEPTION

Source : Guide de développement de l'éolien



## MÉTHODOLOGIE

### 1.3 LA DETERMINATION DES SENSIBILITÉS DU SITE D'IMPLANTATION ET DE L'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN

Dans la partie 1 du dossier, une méthode de détermination et de classification du degré de sensibilité des éléments paysagers et patrimoniaux analysés, vis à vis du site d'implantation du projet éolien a été mise en place, ainsi qu'une méthode de classification du degré d'impact du projet éolien vis à vis de son environnement, dans la partie 2.

#### DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

##### Partie 1 (Analyse paysagère - Etat initial du périmètre d'étude) :

Le tableau de synthèse permet pour chaque élément du périmètre d'étude analysé de déterminer son niveau de sensibilité par rapport au site d'implantation du projet éolien.

Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

#### DEGRÉ D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN

##### Partie 2 (Analyse des impacts paysagers et visuels du projet éolien) :

Le tableau de synthèse permet de déterminer le niveau d'impact du projet éolien, vis à vis de son environnement (impacts paysagers, perceptions visuelles, covisibilité...).

Six niveaux d'impact ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Impact positif
Impact négligeable
Impact faible
Impact moyen
Impact fort
Impact très fort

### 1.4 LES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Les visites de terrain ont porté sur la validation du périmètre et sur les possibilités de champs visuels à partir de secteurs pouvant se révéler sensibles du fait de leur fréquentation (villages, voies de circulation, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable (protégé ou reconnu comme tel).

#### Les visites ont été effectuées les :

- 14 décembre 2018 par temps clair
- 15 décembre 2018 par temps clair et ensoleillé
- 03 janvier 2019 par temps couvert
- 04 janvier 2019 par temps clair

### 1.5 LES CONSULTATIONS

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes également adressés aux organismes compétents, susceptibles de nous fournir des informations et des données permettant de compléter l'approche paysagère du territoire dans lequel s'inscrit le projet, notamment en ce qui concerne les monuments et les sites de valeur.

#### Nous avons consulté et contacté :

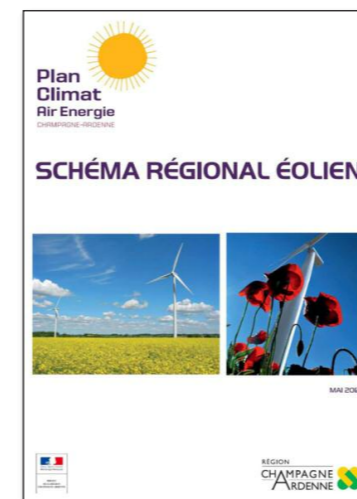
- . Les mairies des communes de la zone étudiée ;
- . Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) ;
- . Les établissements publics (ONF, EDF...);
- . Les administrations (DREAL, DRAF, ADEME...);
- . Les bases de données Web (cartographie Carmen, base Mérimée...);
- . Les acteurs économiques (industriels, forestiers, artisans, agriculteurs...);

### 1.6 GUIDE D'ETUDE D'IMPACT DES PROJETS DE PARCS EOLIENS et SCHEMA REGIONAL EOLIEN

La méthodologie appliquée à l'élaboration de cette étude a été mise en oeuvre en fonctions des recommandations présentées dans le "Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres" dans sa version de Décembre 2016 et dans le "Schéma Régional Climat, Air et Energie de Champagne-Ardenne" de 2012.

#### Les objectifs principaux de l'étude du paysage et du patrimoine présentés sont :

- mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires d'études.
- recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien.
- déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière.
- composer un projet d'aménagement de paysage.
- mesurer les effets visuels produits, ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population.
- définir des recommandations pour un développement maîtrisé.



Couverture du Schéma Régional Climat Air Energie de Champagne-Ardenne (version 2012)



Couverture du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (version Décembre 2016)



Couverture guide des recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projets éoliens (version Juillet 2018)



## 2.0 RAPPELS

## 2.1 RAPPEL DES GRANDES UNITÉS DU PAYSAGE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

L'aire d'étude du projet éolien de Pavelotte est implantée en partie Nord du département de la Haute-Marne, en région Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016). Elle longe la partie Sud du département de la Meuse.

**Le projet de parc éolien de Pavelotte est situé au coeur des plateaux du Barrois.**

Ils constituent un ensemble géographique en forme de croissant situé en partie Sud-Est de la région Champagne-Ardenne.

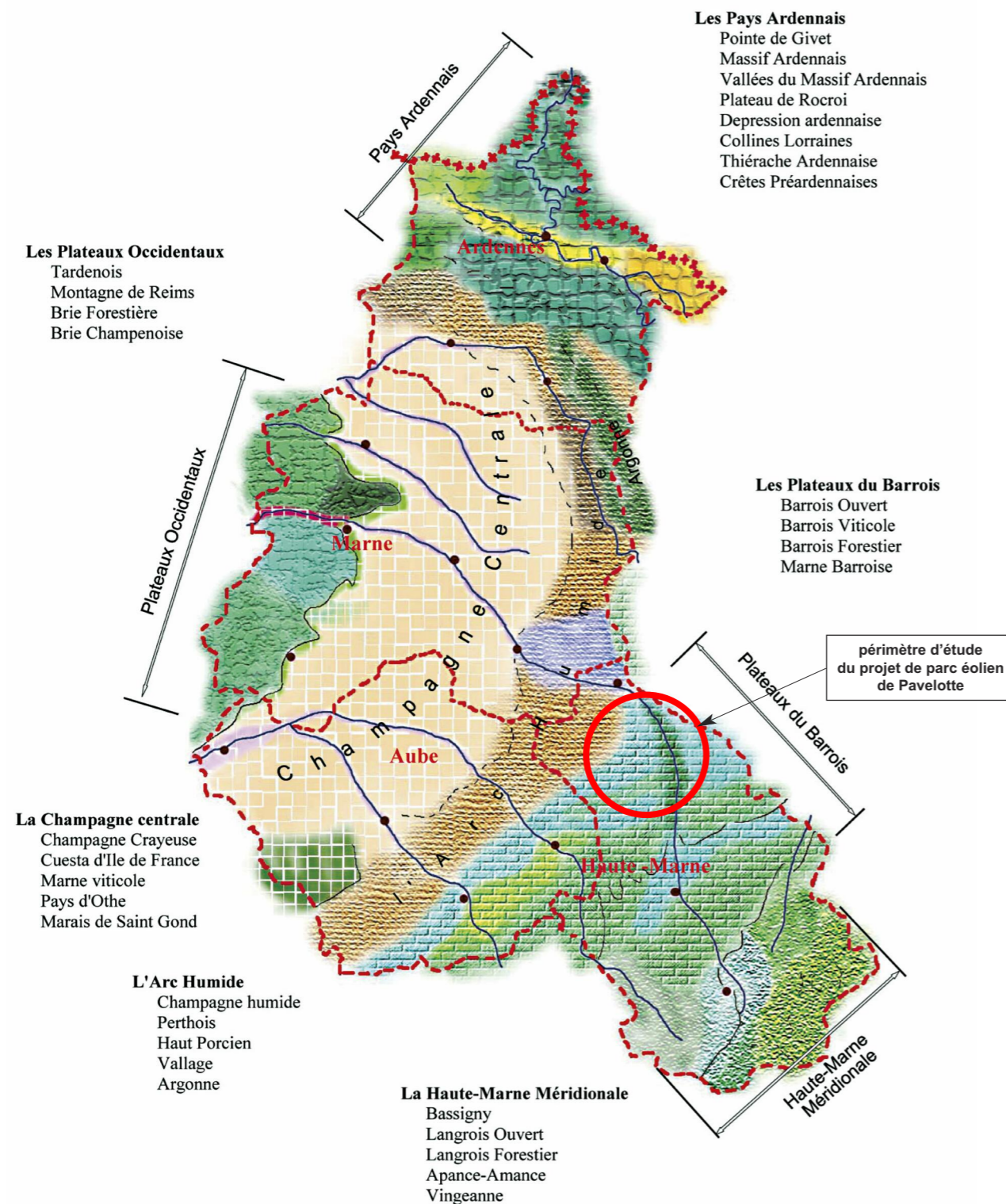
Ce vaste ensemble paysager est situé entre l'Arc Humide (à l'Ouest des plateaux du Barrois) et la Haute-Marne Méridionale (au Sud-Est des plateaux du Barrois).

Les plateaux du Barrois présentent un paysage qui se partage entre des vallées (vallée de la Marne, vallée du Rognon, vallée de la Blaise...), de vastes massifs forestiers et des espaces agricoles ouverts, formant des alternances de pleins et de vides qui rythment le déplacement de l'observateur.

Les plateaux du Barrois se composent de 4 unités paysagères distinctes :

- le Barrois ouvert
- le Barrois viticole
- le Barrois forestier
- la Marne Barroise

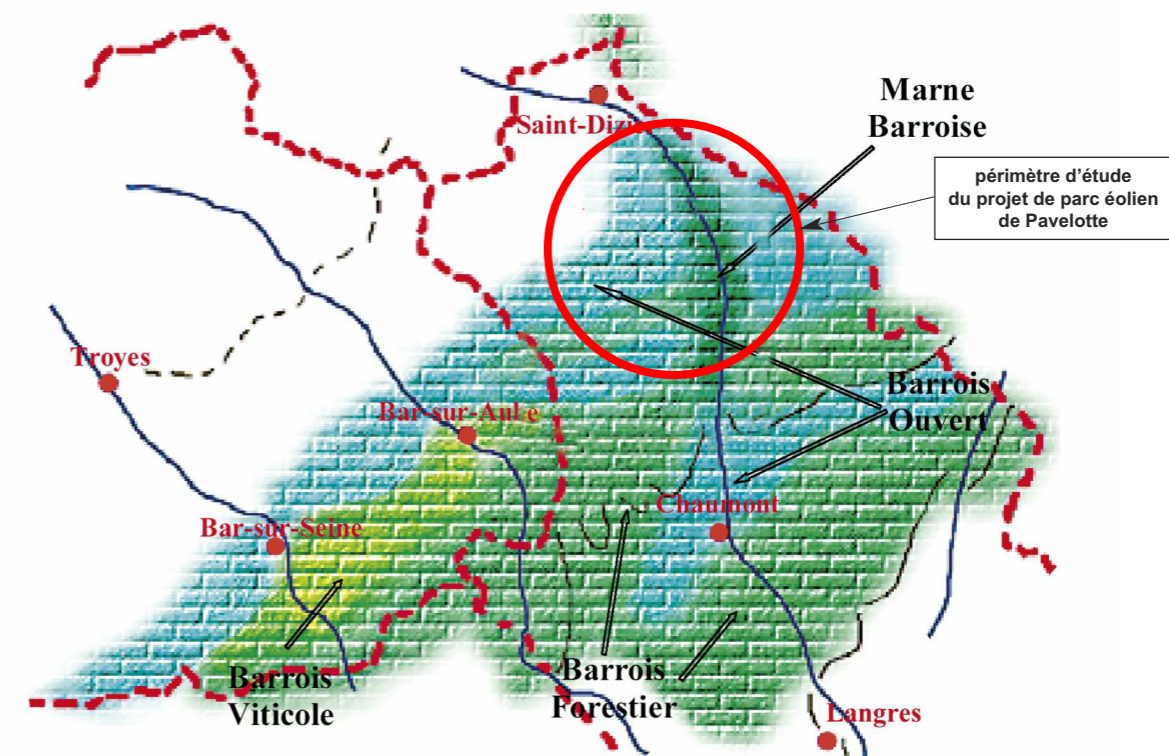
De par sa situation géographique, le projet éolien de Pavelotte est essentiellement concerné par les unités paysagères du Barrois forestier, du Barrois ouvert et de la Marne Barroise.



CARTE ATLAS DES PAYSAGES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

**L'atlas régional des paysages :**

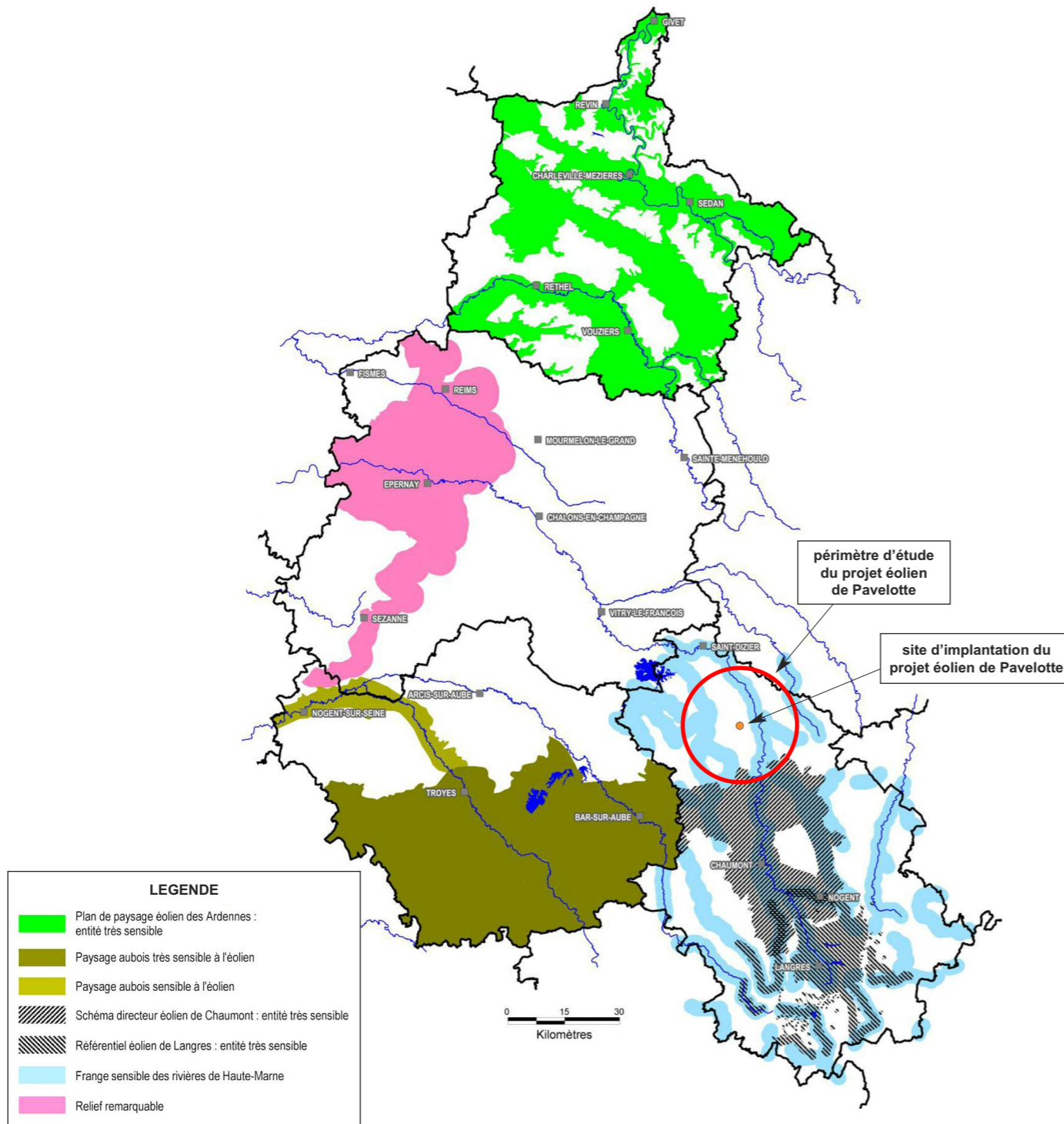
La DREAL et le Conseil régional de Champagne-Ardenne ont édité l'atlas des paysages en 2003. Cet outil met à la disposition des acteurs locaux un ensemble de données et de recommandations pour aider à restaurer et à mettre en valeur le paysage. L'atlas a pour but de faire connaître la diversité des paysages à l'échelle des décisions politiques, tout en enrichissant la culture du paysage du grand public.



CARTE ATLAS DES PAYSAGES DES PLATEAUX BARROIS



2.2 RAPPEL DES GRANDS ENJEUX DU PAYSAGE DE CHAMPAGNE-ARDENNE



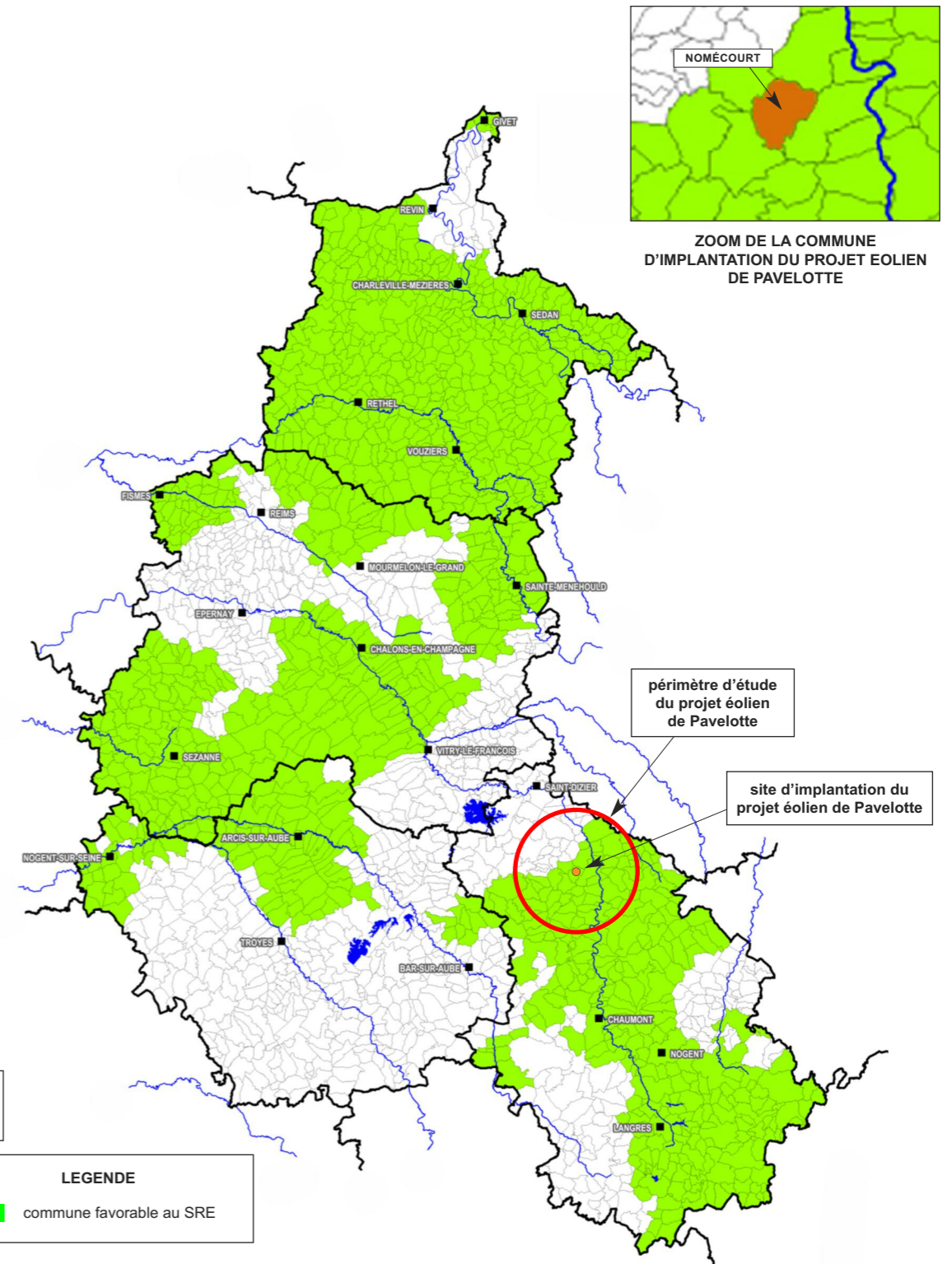
CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS MAJEURS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Source : Schéma Régional Eolien région Champagne-Ardenne (mai 2012)

Le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne a permis de localiser et de hiérarchiser les contraintes et les servitudes techniques, patrimoniales et paysagères de la région, afin de cartographier les secteurs favorables au développement de l'éolien en région Champagne-Ardenne (*Grand Est*).

Au regard de la carte de synthèse du Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne présentant les secteurs favorables au développement éolien, on remarque que le site d'implantation du projet éolien de Pavelotte est situé en zone favorable à l'éolien.

Les secteurs présentant une sensibilité paysagère (*frange sensible des rivières de Haute-Marne*) sont essentiellement répartis dans un rayon d'environ 5 km autour du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte (*ex : vallée de la Marne*).



CARTE DES COMMUNES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT ÉOLIEN

Source : Schéma Régional Eolien région Champagne-Ardenne (mai 2012)

Au regard de la carte de synthèse du Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne présentant les secteurs communaux favorables au développement éolien, on remarque que le site d'implantation du projet éolien de Pavelotte est situé en zone favorable à l'éolien.

Le territoire communal concerné par le projet éolien de Pavelotte est la commune de Nomécourt.





3.0 ANALYSE PAYSAGÈRE DU PERIMÈTRE D'ÉTUDE

L'analyse paysagère est la base du dossier d'étude paysagère et patrimoniale, car elle s'attache à décrire les divers éléments qui contribuent à la constitution physique du territoire et qui conditionnent sa perception paysagère. Il faut donc parler ici de description du territoire, permettant de mettre en évidence la place du site d'implantation du projet de parc éolien dans le paysage local.

Ce chapitre met en évidence les principaux éléments naturels et humains relevés au sein du périmètre d'étude et permet d'identifier et de définir leurs rôles et leur intérêt sur le territoire.

Cette démarche est complétée par une analyse des monuments et des sites protégés, ainsi que des paysages emblématiques et remarquables, présents sur l'aire d'étude.

DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION PROJET ÉOLIEN

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

Le tableau de synthèse permet de déterminer le degré de sensibilité des éléments paysagers et patrimoniaux analysés au sein du périmètre d'étude, par rapport au site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

3.1 LE PERIMÈTRE D'ÉTUDE

Le périmètre d'étude a été établi conformément à la réglementation en vigueur et en fonction des caractéristiques du territoire d'accueil et de la distance de perception visuelle théorique du projet de parc éolien. La méthodologie appliquée à la détermination du territoire d'étude tient compte des recommandations présentées dans le "Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (2016)".

Le périmètre d'étude se compose de 4 aires d'études successives :

1. L'aire d'étude rapprochée :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'emprise du projet de parc éolien.

2. L'aire d'étude intermédiaire :

L'aire d'étude intermédiaire correspond à un secteur d'environ 5 km de rayon autour du projet de parc éolien.

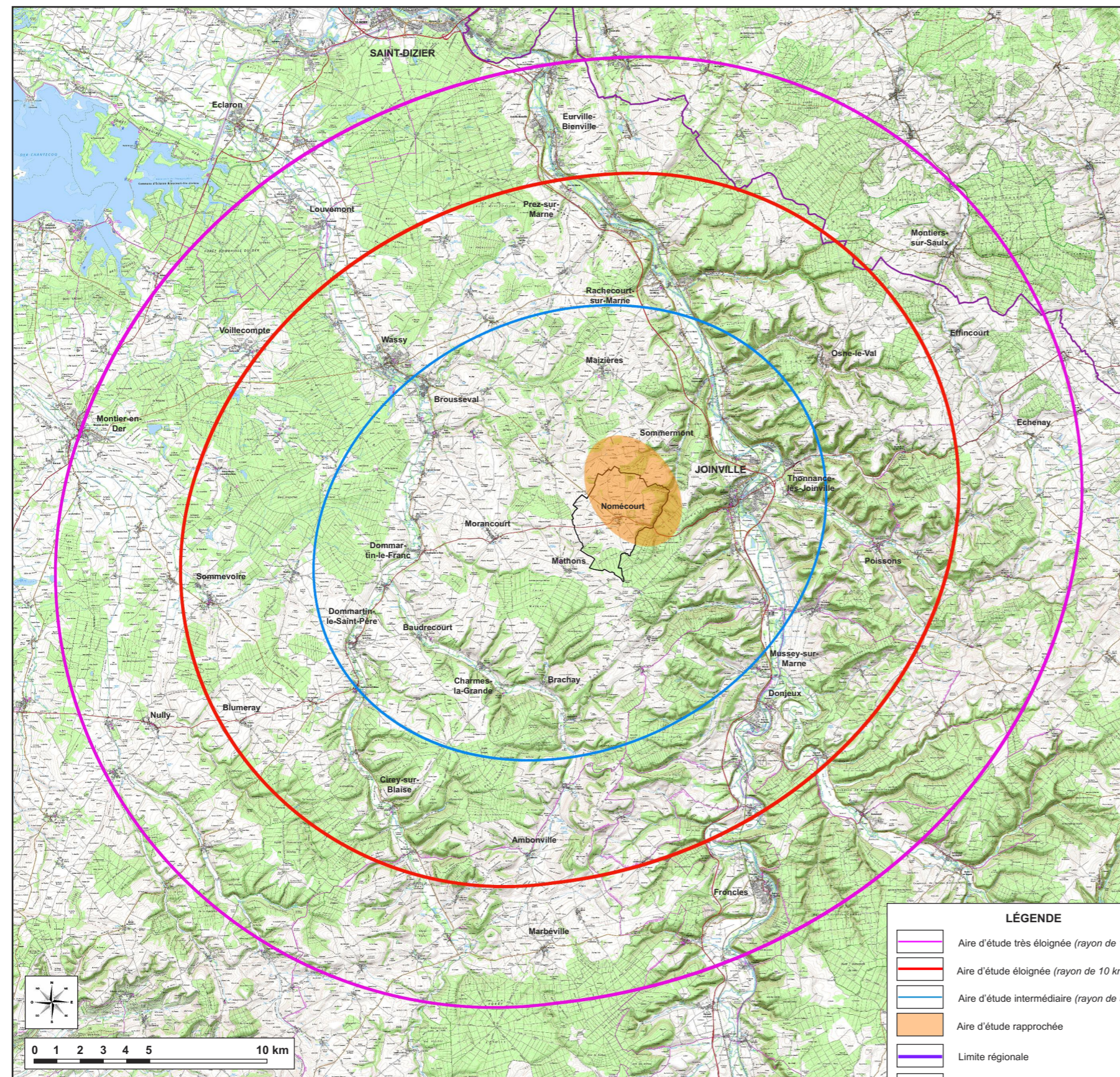
3. L'aire d'étude :

L'aire d'étude correspond à un secteur de 10 km de rayon autour du projet de parc éolien.

4. L'aire d'étude éloignée :

L'aire d'étude éloignée correspond à un secteur de 15 km de rayon autour du projet de parc éolien.

L'aire d'étude éloignée peut au besoin être étendue à plus de 15 km si nécessaire pour l'étude des perceptions visuelles.



CARTE DES DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDES DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE



3.2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Situation géographique :

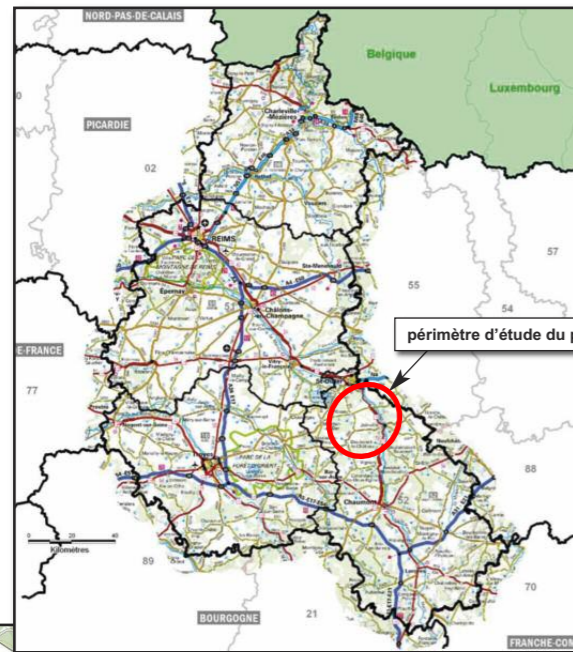
L'aire d'étude du projet éolien de Pavelotte est implanté sur le territoire de la commune de Nomécourt. La commune est située en partie Sud du département de la Haute-Marne (52), en région de Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016).

Situation administrative :

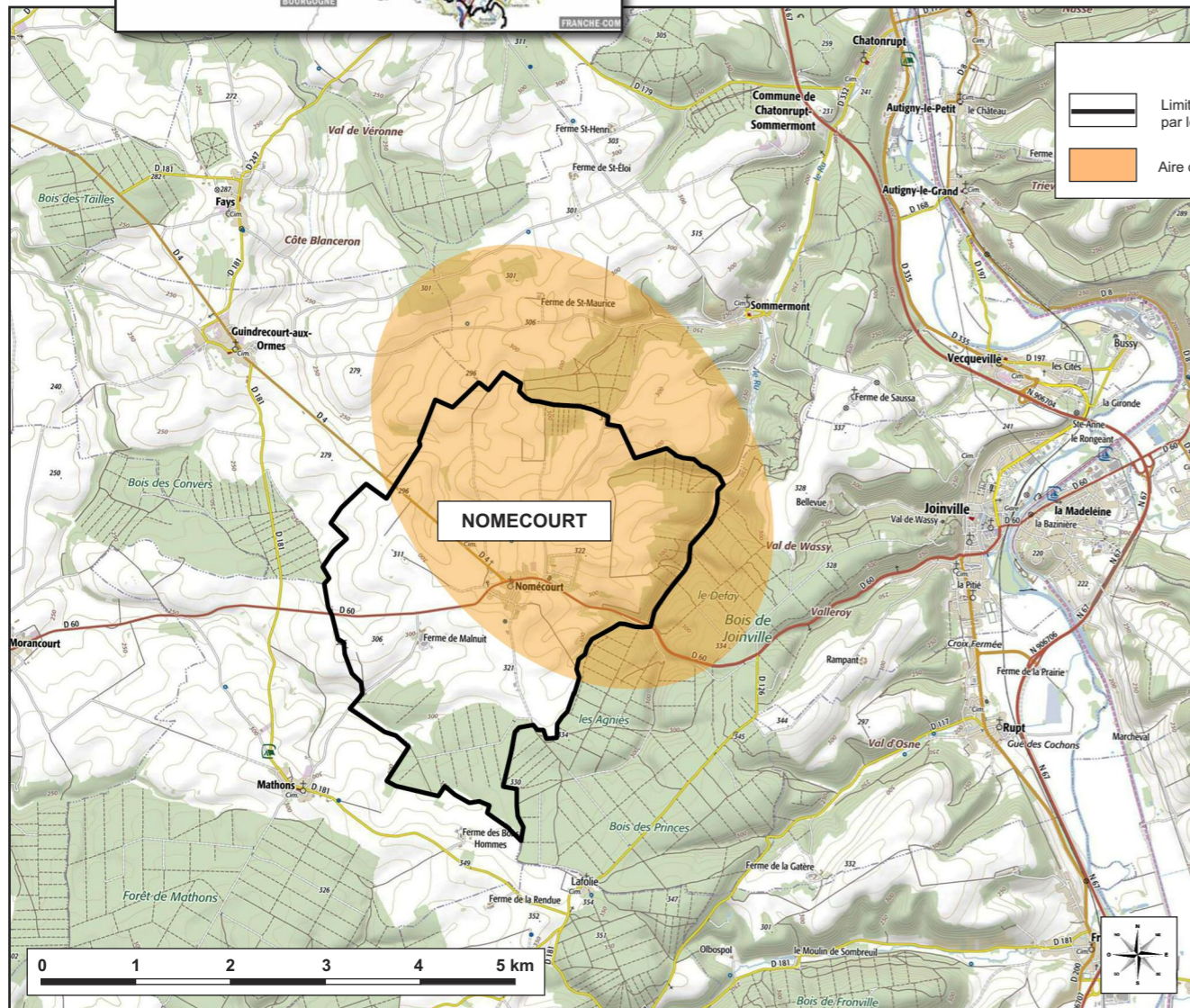
La commune est rattachée à la Communauté de Communes du bassin de Joinville-en-Champagne. Elle appartient au canton de Joinville et à l'arrondissement de Saint-Dizier.

Le projet de parc éolien de Pavelotte est réparti sur les espaces de plateaux situés entre la vallée de la Marne (à l'Est) et la vallée de la Blaise (à l'Ouest), au sein d'un paysage rural fortement vallonné et boisé.

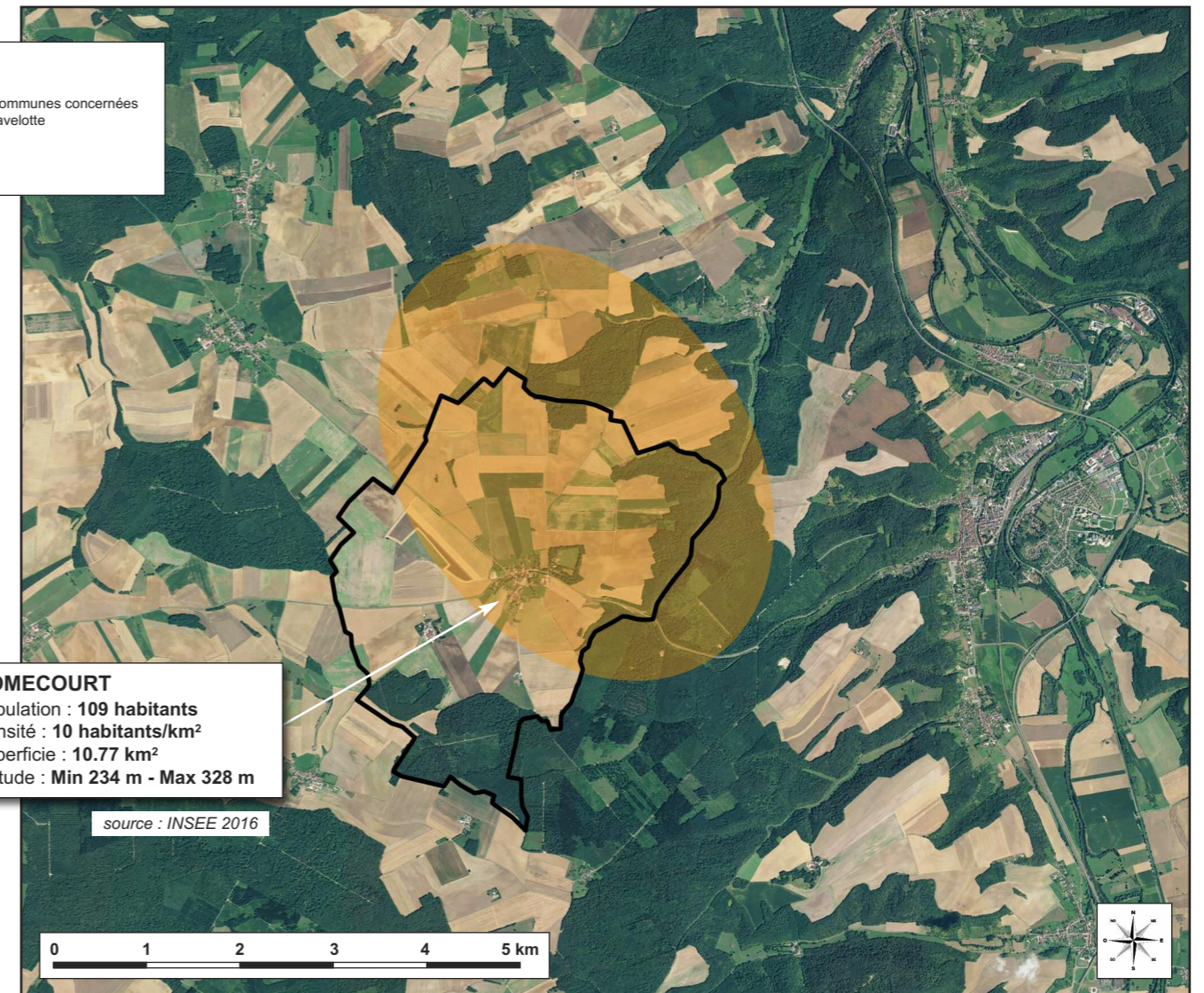
Le territoire communal est situé à une altitude variant de 234 à 328 mètres.



CARTE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE



CARTE DU TERRITOIRE COMMUNAL CONCERNÉ PAR LE PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE



**NOMECOURT**  
 Population : 109 habitants  
 Densité : 10 habitants/km<sup>2</sup>  
 Superficie : 10.77 km<sup>2</sup>  
 Altitude : Min 234 m - Max 328 m

source : INSEE 2016

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DU TERRITOIRE COMMUNAL CONCERNÉ PAR LE PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE



3.3 LES CARTES ANCIENNES

La configuration territoriale du paysage actuel a peu évolué par rapport à la configuration du territoire au XVIIIème siècle. La répartition des villages autour du projet éolien est identique. Pour plusieurs d'entre eux, la présence de l'eau est l'élément clef de leur implantation.

Les évolutions majeures du territoire concernent :

**Les axes routiers :**

- La RD335, elle relie Saint-Dizier à Joinville. Son tracé évolue du Nord au Sud, en partie Est du périmètre d'étude, elle longe la vallée de la Marne (on observe que la RN67 n'existait pas encore).
- La RD4 (chemin de Wassy), elle relie Joinville à Wassy. Son tracé évolue en partie Ouest du projet éolien, suivant une orientation Nord-Ouest/Sud-Est.
- La RD60, elle relie Brienne-le-Château à Joinville, au Sud-Ouest du projet éolien. Son tracé longe la vallée de la Blaise.

**Les massifs forestiers :**

Le territoire était déjà fortement boisé, cependant, on observe un développement des boisements forestiers au sein de nombreux vallons du territoire, qui ne sont plus exploités en surface agricole. Ce développement est essentiellement dû à l'évolution des techniques et du matériel agricole.

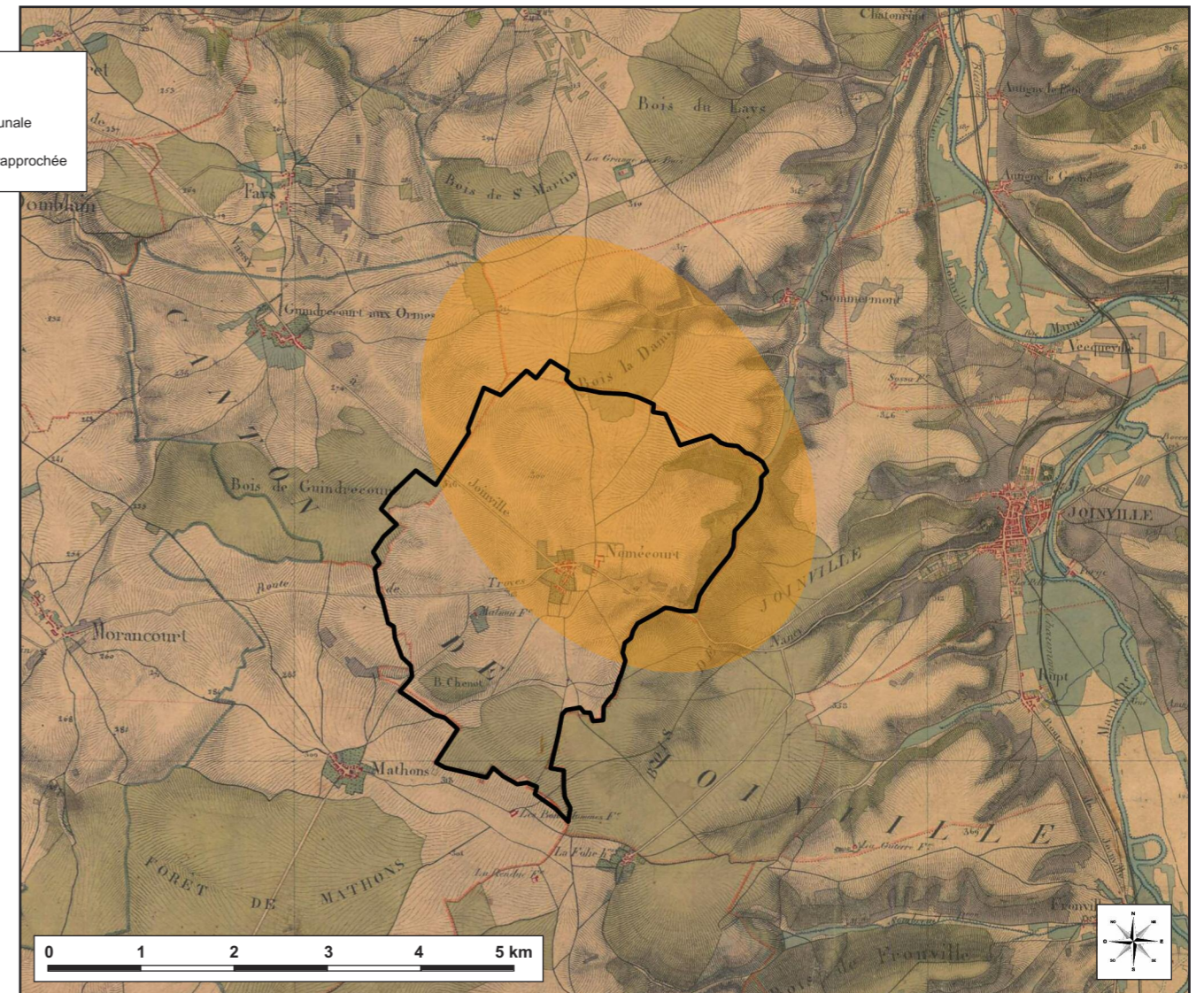
*L'observation de la carte de Cassini, dont les levés ont eu lieu au cours du XVIIIème siècle, puis de la carte d'Etat-Major dont les levés furent réalisés et édités au XIXème siècle, permet de comprendre l'évolution du territoire d'accueil du projet éolien.*

**Au sein et en périphérie proche du site d'implantation du projet éolien, l'évolution du paysage est relativement "classique". Elle concerne principalement la modification et la réduction des surfaces boisées, essentiellement dû à l'exploitation agricole et le développement des axes routiers à grandes circulation.**

**L'évolution majeure concerne essentiellement la réduction de superficie des espaces boisés et l'apparition de multiples boisements résiduels, ainsi que la répartition des axes de circulation, beaucoup plus nombreux et importants.**



EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI (XVIIIème siècle)



EXTRAIT DE LA CARTE D'ÉTAT MAJOR (XIXème siècle)



3.4 LE RELIEF

L'ensemble du périmètre d'étude présente un relief varié et mouvementé. Il se caractérise par deux grandes unités topographiques : les vallées et les espaces de plateaux.

Le périmètre d'étude présente une orientation Nord-Ouest / Sud-Est, souligné par la présence de la vallée de la Marne.

La vallée de la Marne (*affluent de la Seine*), orientée Nord-Ouest / Sud-Est est une large vallée qui scinde et entaille les espaces de plateaux, en partie Est du périmètre d'étude. La vallée fait office de limite physique au plateau central support du site d'implantation du projet éolien.

A l'est du périmètre d'étude, les espaces de plateaux sont une formation de calcaire jurassique que la Marne a entaillé en créant une large vallée encaissée. Les plateaux sont fortement entaillés par une série de vallées et de vallons secondaires et tertiaires (*vallée de Chevillon, vallon du ruisseau Sombreuil, vallée du ruisseau de Vrinvall, vallon du Rigolot...*) et par de multiples combes générant les ondulations et les variations du relief.

Le secteur Ouest du périmètre d'étude présente un relief marqué par la dépression formée par la vallée de la Blaise. La vallée est orientée Nord/Sud, elle crée une échancrure prononcée au sein des plateaux.

Les altitudes du territoire sont comprises entre 145 mètres (à *Laneuville-à-Remy, au Nord-Ouest du périmètre d'étude*) et 404 mètres (*Mont Gimont à Cerisières, au Sud du périmètre d'étude*), représentant un dénivelé de 259 mètres entre les vallées et les zones sommitales des plateaux.

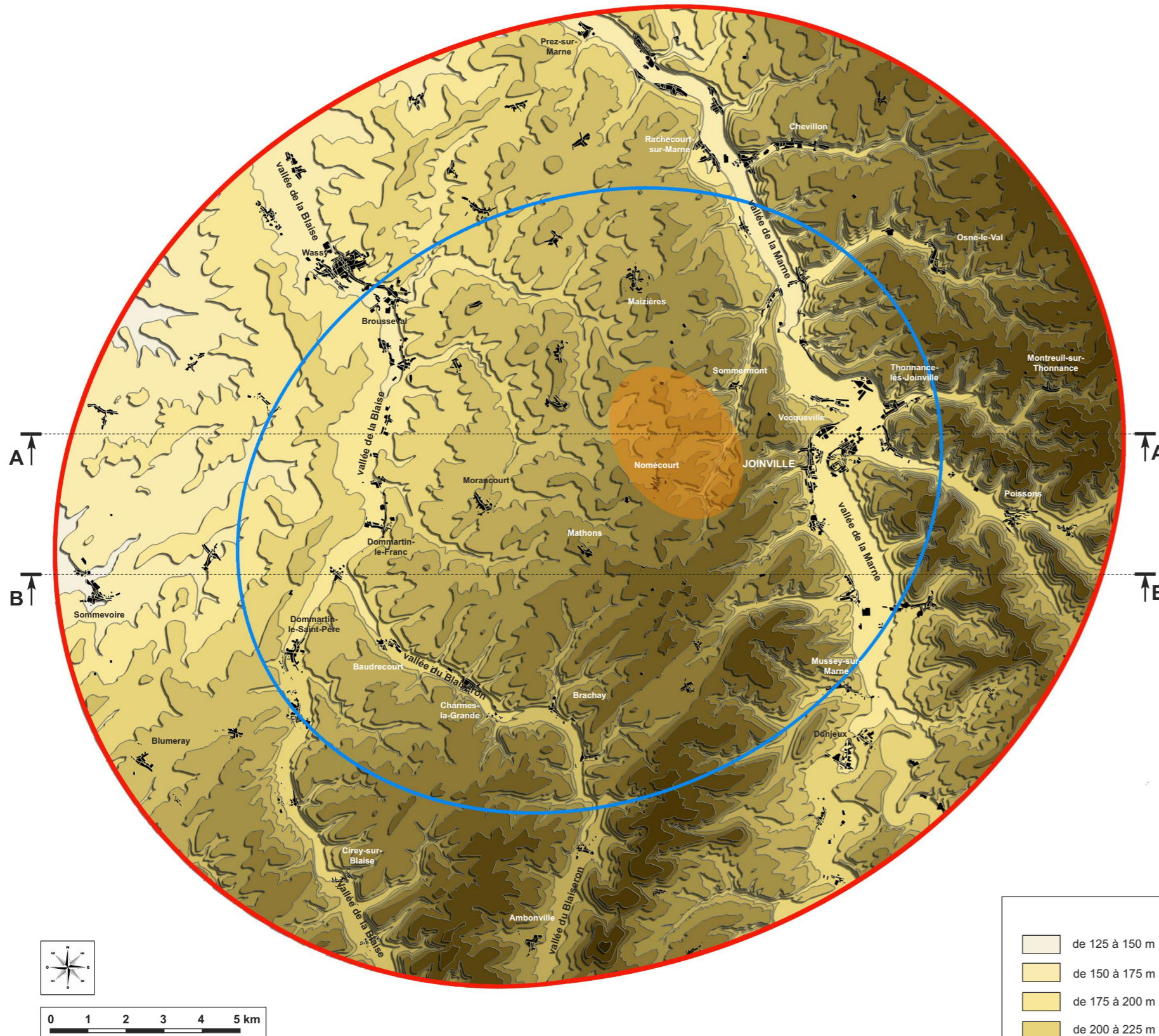
Le secteur d'implantation du projet éolien de Pavelotte est situé au sein des espaces de plateaux à une altitude variant de 275 à 330 mètres, entre la vallée de la Marne à l'Est et la vallée de la Blaise à l'Ouest.

**Le relief est un élément essentiel de la structuration des paysages, il impose une hiérarchie de perception.**

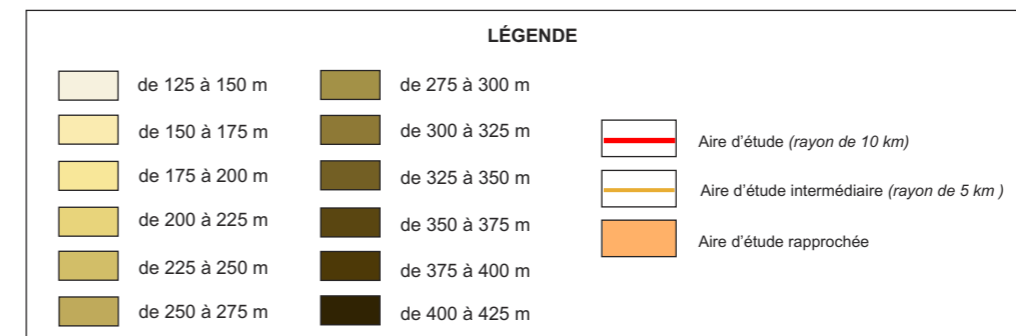
**Les ondulations du relief générées par l'alternance des plateaux et des vallées, ainsi que le dénivelé entre les zones sommitales des plateaux et le fond de vallées cadrent les points de vues et atténuent les perceptions visuelles vers le site d'implantation du projet éolien.**

Le relief du territoire est un atout.

Atout

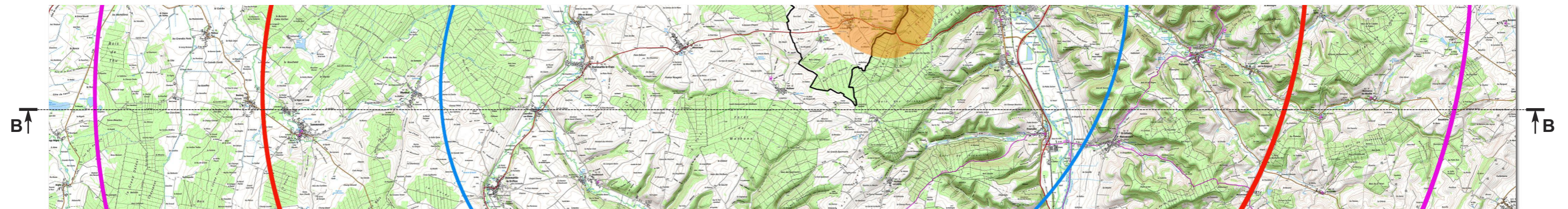
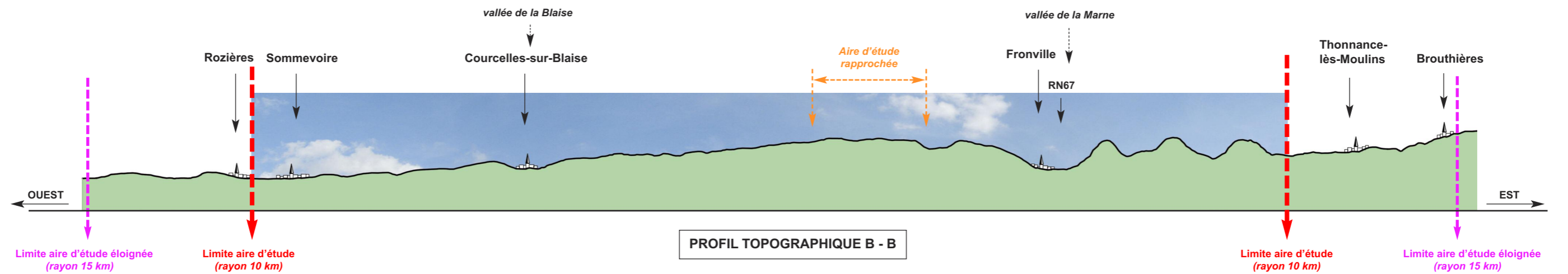
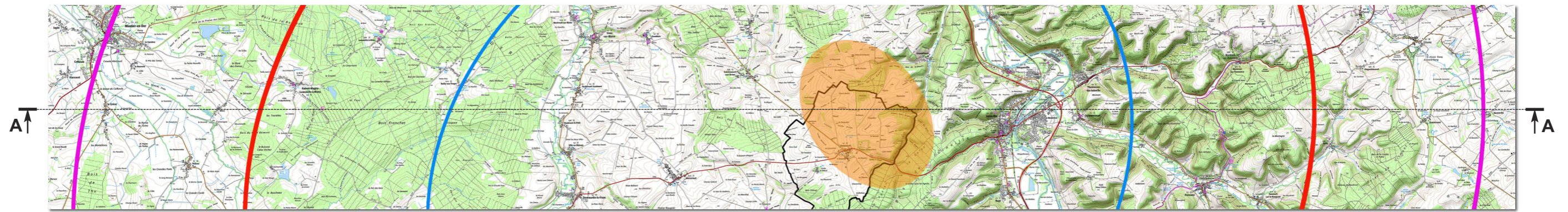
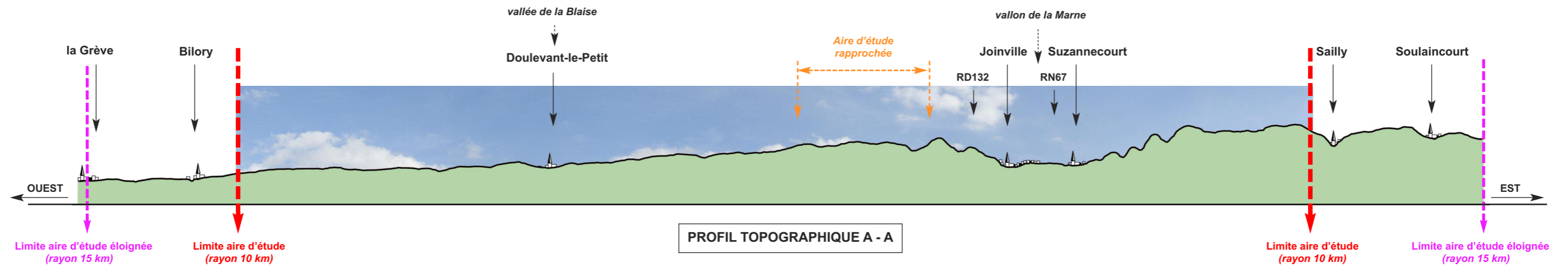


CARTE DU RELIEF





Nota : le repérage géographique du profil est indiqué sur la carte du relief à la page précédente.





## 3.5 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique du territoire est réparti sur l'ensemble du périmètre d'étude. Il s'organise autour d'un cours d'eau majeur "la Marne", dont le tracé a façonné le relief du territoire.

**La Marne** (affluent de la Seine) est le plus important cours d'eau du périmètre étudié. Elle irrigue la partie Est du territoire, suivant une orientation Nord-Ouest / Sud-Est. Son tracé est formé par une succession de larges méandres sinuant au sein d'une vaste vallée alluviale, composée de prairies humides, de zones agricoles et de bosquets forestiers.

Le cours d'eau est bordé par le canal entre Champagne et Bourgogne, dont le tracé évolue le long de la vallée de la Marne.

La vallée de la Marne présente un réel intérêt écologique et paysager, de nombreux cours d'eau secondaires affluents de la Marne entaillent les espaces de plateaux (ex : *le Rognon, le Rongeant...*).

**La Blaise** (affluent de la Marne) sinue en partie Ouest du territoire, son tracé orienté du Nord au Sud se compose d'une succession de petits méandres. Il traverse l'ensemble du périmètre d'étude.

**Le Blaiseron** est un affluent de la Blaise, orienté Nord-Ouest/Sud-Est, son tracé évolue en partie Sud du périmètre d'étude. Il borde le site d'implantation du projet éolien en partie Sud-Ouest, entre Courcelles-sur-Blaise et Brachay.

On note également la présence de nombreux ruisseaux secondaires et rûs temporaires, à sec en période estivale pour certains, ainsi que quelques plans d'eau, sablières et étangs implantés en fond des vallées.

Malgré la mise en culture intensive, les prairies inondables et les marais constituent encore des complexes fonctionnels typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables.

Le petit patrimoine lié à l'eau est encore bien présent (ex : *fontaines, passerelles, lavoirs...*) et de nombreuses sources sont réparties sur le périmètre étudié.

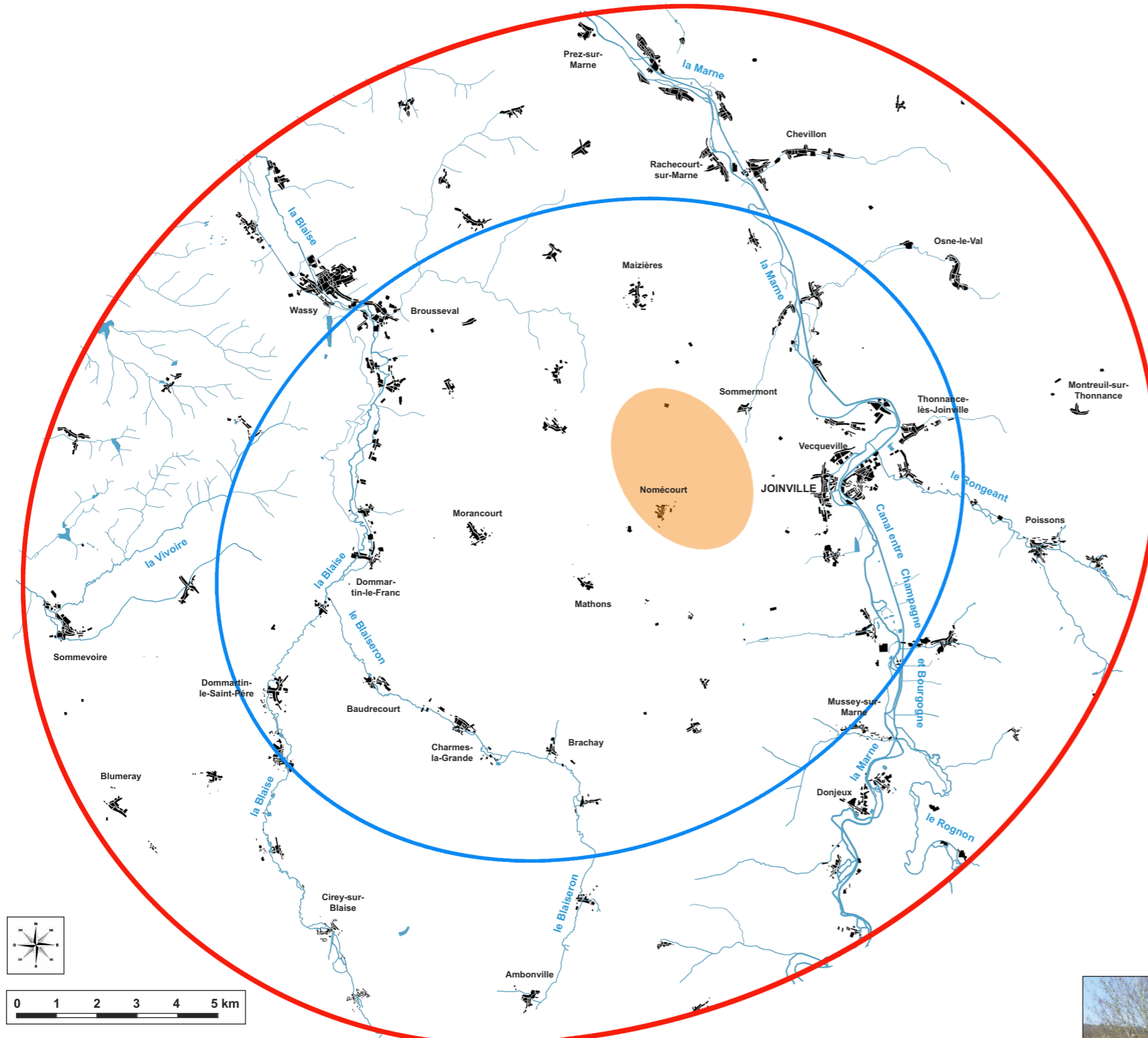
La présence des cours d'eau a très nettement guidé l'implantation des villages au sein du territoire.

L'eau est une composante majeure du périmètre étudié.

Les cours d'eau du périmètre d'étude sont reconnus pour leur intérêt écologique (*faunistique et floristique*) et pour leur attrait touristique générant un taux de fréquentation à prendre en compte.

Le degré de sensibilité des cours d'eau et plans d'eau est considéré comme faible.

Sensibilité faible



## LÉGENDE

- Aire d'étude (rayon de 10 km)
- Aire d'étude intermédiaire (rayon de 5 km)
- Aire d'étude rapprochée

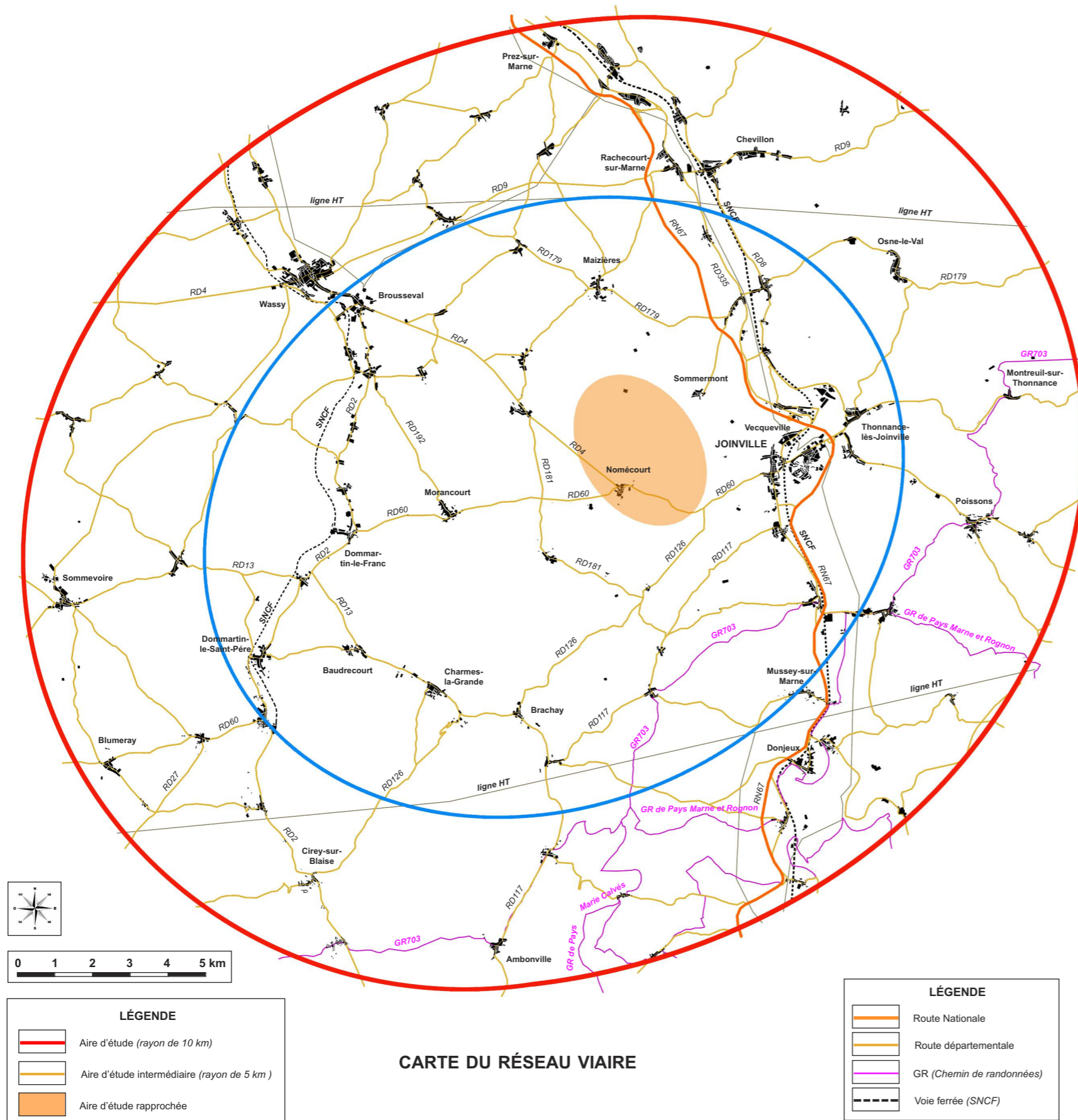
CARTE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Vue de la Marne, à Donjeux



3.6 RÉSEAU VIAIRE ET URBANISATION



L'ensemble du périmètre d'étude est couvert par un réseau dense d'axes de circulation, allant de la route nationale à la desserte locale (route communale).

Les structures de circulation majeures (RN, ligne SNCF) sont implantées le long de la vallée de la Marne en favorisant des tracés linéaires entre les grandes agglomérations. Un réseau de routes départementales permet de desservir les différents villages du territoire. Leurs tracés sont principalement répartis en fond de vallée, cependant on remarque également la présence d'axes routiers transversaux sur les zones de plateaux. Le tracé des routes départementales est davantage en adéquation avec le relief du territoire et la répartition géographique des villages.

L'axe de circulation majeur est la RN67, son tracé évolue le long de la vallée de la Marne, en partie Est du périmètre d'étude, suivant une orientation Nord-Ouest/Sud-Est. Il permet de relier Saint-Dizier à Chaumont.

Les villes et villages du périmètre d'étude sont reliés par un maillage de routes départementales (RD126, RD181, RD60...), leurs tracés alternent des passages en fonds de vallée et en zones de plateaux, ainsi que des passages au sein d'espaces boisés et au sein d'espaces agricoles ouverts. Ces tracés vont générer des points de vues "épisodiques" vers les sites d'implantation du projet de parc éolien.

Le réseau routier tertiaire, représenté par un réseau dense de routes communales est en relation directe avec l'activité agricole et forestière. On note la présence de chemins de Grandes Randonnées, tels que le "GR 703" et le GR de Pays Marne et Rognon" au Sud-Est du périmètre d'étude. On remarque la présence de voies-vertes et d'itinéraires cyclables (ex : piste cyclable le long du canal entre Champagne et Bourgogne).

L'influence des structures viaires sur le développement des villes et villages est un facteur essentiel. La présence des axes de circulation génère principalement des structures de type "village-rue" (Chatonrupt-Sommermont, Chevillon, Flammecourt...) au sein des vallées, tandis que les villages de plateaux sont souvent organisés en "village-tas" (Fays, Guindrecourt-aux-Ormes, Maizières...).

Sur les plateaux, les villages sont principalement ceinturés par des espaces ouverts agricoles de cultures, permettant de dégager des vues sur le paysage environnant. Dans les fonds de vallées, les villages sont essentiellement entourés de zones prairiales de pâtures et de fauches. Quelques fermes isolées sont réparties au sein des espaces agricoles (ferme de la Gatère, ferme des Bons Hommes, ferme d'Ouille, ferme Saint-Henri, ferme Saint-Eloi...).

Les clochers des églises de villages sont des éléments structurants qui font office de repères visuels au sein des espaces ouverts.

Le site d'implantation du projet éolien est en partie ceinturé par un réseau de routes départementales. Cette situation de proximité peut générer un impact visuel, notamment au sein des espaces ouverts agricoles.

Néanmoins, la distance de perception, les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers permettront d'atténuer l'impact visuel des aérogénérateurs par rapport aux axes routiers.

La sensibilité du réseau viaire est considérée comme moyenne.

**Sensibilité moyenne**



## 3.7 LES ZONES BOISÉES

Les espaces boisés sont répartis sur l'ensemble du territoire d'étude. Ils sont principalement situés sur les espaces de plateaux.

La présence des boisements sur ces zones affirme et accentue la perception du relief et facilite la lecture du paysage. Dans ce paysage rural aux nombreuses perspectives, les boisements sont de véritables facteurs d'identité du territoire.

Les espaces boisés représentent environ 50 % de la couverture du territoire. Ils constituent ainsi une composante paysagère majeure.

Ils se présentent principalement sous forme de vastes massifs forestiers (*forêt de Mathons, Bois Franchet, forêt du Der, Forêt de la Saunoire, etc.*), ainsi que de très nombreux bosquets et boisements résiduels, dits en "timbres poste", qui émaillent le paysage.

On remarque la présence de haies bocagères ainsi que des bandes de végétation rivulaire (ripisylve) en bordure des cours d'eau, accompagnées de prairies humides.

Ces forêts alluviales se confondent avec la ripisylve des cours d'eau formant ainsi un vaste cordon vert particulièrement remarquable dans le paysage.

Le long des cours d'eau, la ripisylve (*peupliers, saules, aulnes, frênes...*) est souvent de qualité, sa présence permet de repérer les cours d'eau au sein des espaces ouverts agricoles.

Les masses boisées se composent essentiellement d'essences feuillues (*hêtres, chênes, charmes, érables, tilleuls, quelques merisiers et bouleaux...*), traitées en futaies et futaies-jardinées. Le taux d'enrésinement est faible. On constate une activité sylvicole active.

Dans le paysage, cela se traduit par des parcelles forestières d'âges différents, facilement repérables.

L'activité forestière représente une ressource économique importante pour de nombreux villages du territoire étudié.

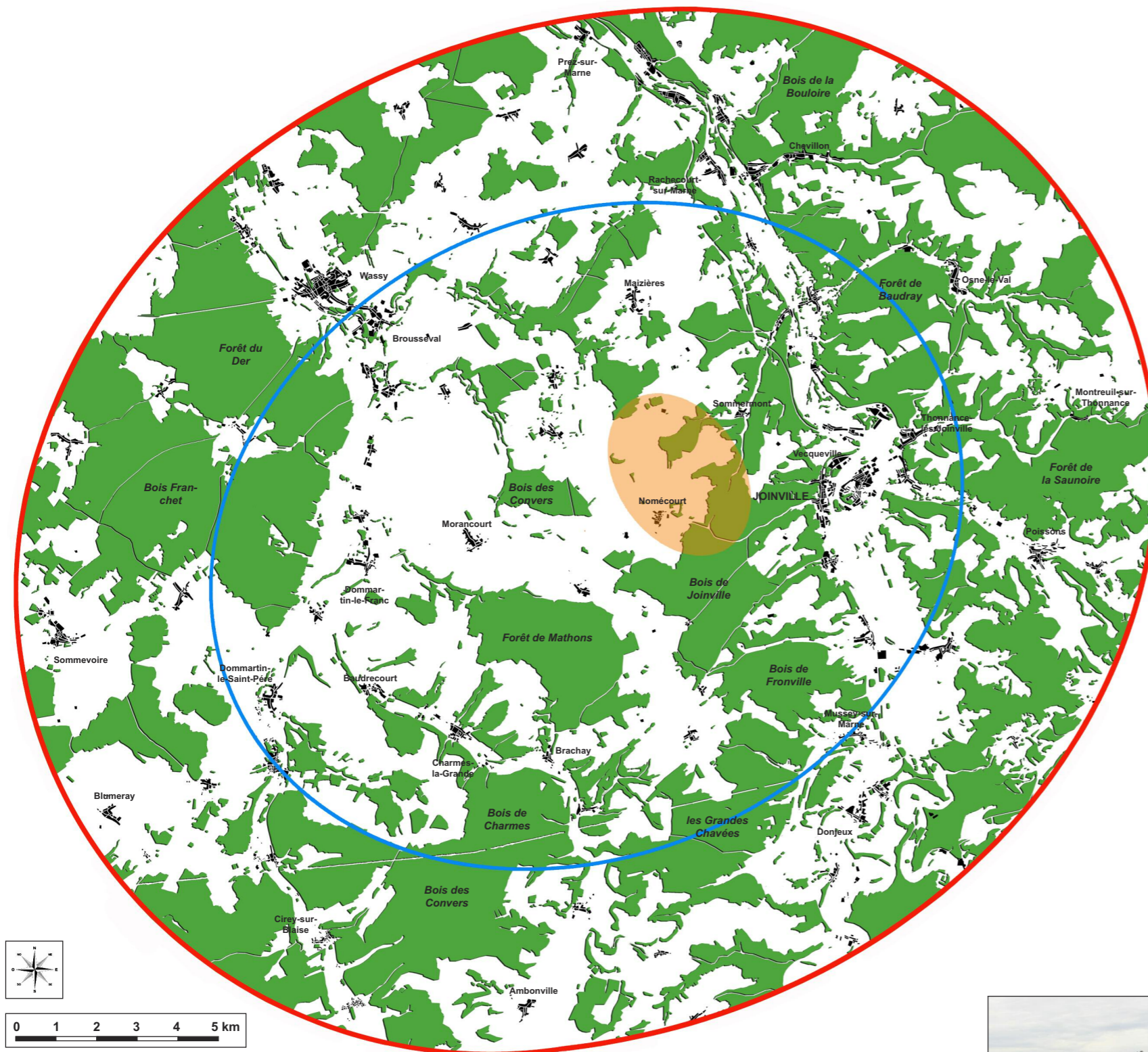
La présence des massifs forestiers va générer des écrans visuels naturels qui font permettre de limiter l'impact visuel des éoliennes.

Dans ce paysage rural ouvert aux nombreuses perspectives, la végétation est l'élément que l'on perçoit le plus directement.

La présence des massifs forestiers sur les zones de plateaux accentue l'amplitude du relief et permet d'atténuer les perceptions visuelles vers le site d'implantation du projet éolien.

Les espaces boisés sont considérés comme un atout.

Atout



CARTE DES ZONES BOISÉES



0 1 2 3 4 5 km

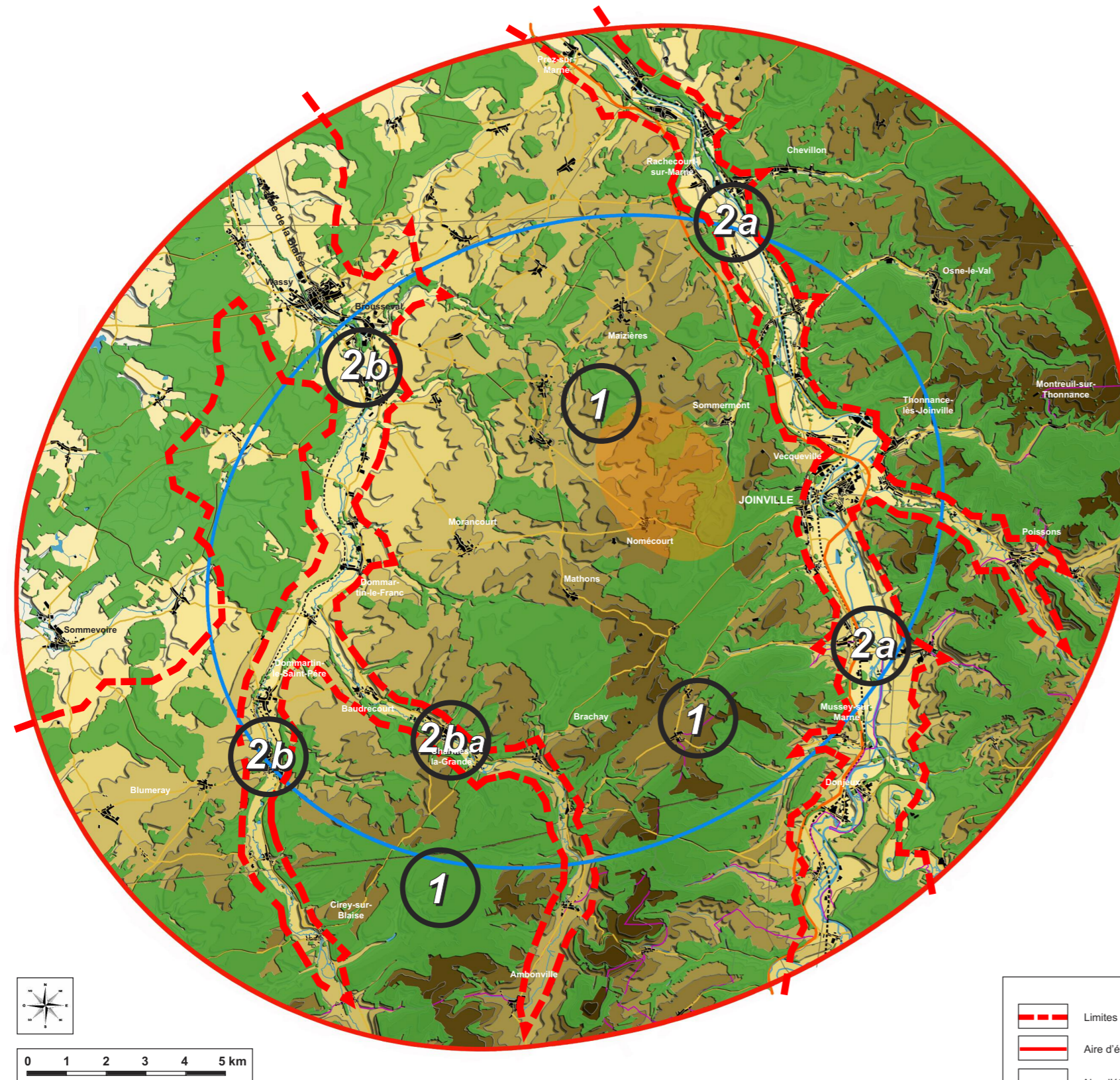
## LÉGENDE

- Aire d'étude (rayon de 10 km)
- Aire d'étude intermédiaire (rayon de 5 km)
- Aire d'étude rapprochée



Vue des massifs forestiers, à Breuil-sur-Marne





CARTE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

4.0 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

La détermination des entités paysagères du territoire d'étude est issue des différentes analyses thématiques réalisées précédemment.

La synthèse de ces caractéristiques a permis d'identifier les entités paysagères appliquées spécifiquement au périmètre d'étude.

Le territoire d'étude est concerné par deux types d'entités paysagères :

1 - Les espaces de plateaux

2 - Les vallées

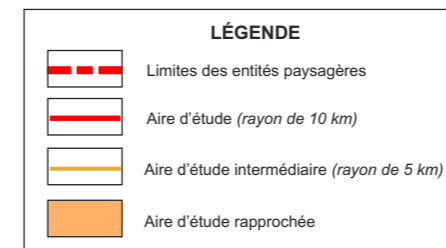
- 2a : La vallée de la Marne

- 2b : La vallée de la Blaise

- 2ba : La vallée du Blaiseron

Les unités paysagères identifiées sont issues de la géologie, de la topographie, de l'hydrographie et de la structure naturelle des territoires.

Chaque unité paysagère se caractérise par des éléments dominants qui l'identifient et des éléments spécifiques qui apportent des nuances. L'ensemble de ces éléments forment les facteurs d'identité du territoire.





4.1 LES ESPACES DE PLATEAUX

**Les espaces de plateaux sont situés en partie centrale et en partie Est du périmètre d'étude.**

Ils organisent le territoire suivant un axe orienté Nord/Sud, souligné par la présence de la vallée de la Marne et de la vallée de la Blaise. L'ensemble des plateaux représente environ 60 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Les limites physiques des espaces de plateaux central sont générées par les coteaux de la vallée de la Marne en partie Est du territoire, puis, ils s'étendent à l'Est du territoire étudié.

Les espaces de plateaux sont scindés par la vallée de la Blaise (*orientée du Nord au Sud*) en partie Ouest du périmètre d'étude. La vallée fait office de limite Ouest au plateau central.

Les plateaux ondulent au gré de la répartition des zones sommitales et des vallées et vallons secondaires (*tels que : vallée du Ruisseau de Sombreuil, vallée du Ruisseau de Vrival, vallée du Blaiseron, vallon du Vau, vallée de la Marronne...*) et des combes (*ex : Combe Julienne, Combe de Wassay, Combe de Croisée, Combe Massé...*) qui génèrent les variations du relief du paysage des plateaux.

Les plateaux sont une entité fortement repérable dans le paysage. Ils sont implantés à une altitude moyenne variant entre 250 et 400 mètres d'altitude. Les zones sommitales culminent à 404 mètres d'altitude, à Cerisières, au lieu-dit "Mont Gimont" situé en limite Sud du périmètre d'étude.

Le secteur d'implantation du projet de parc éolien de Pavelotte est situé au sein du plateau central à une altitude variant de 250 à 310 mètres.

Les zones de plateaux offrent un paysage rural amplement vallonné, à forte dominante forestière. Les espaces boisés représentent plus de 60% de la couverture totale des plateaux, ils sont principalement répartis sur les zones sommitales sous la forme de vastes étendues forestières (*ex : forêt des Convers, Bois de Joinville, forêt de Mathons, bois de Charmes...*) et sous la forme de bois et de bosquets de superficie réduite.

Leurs présences accentuent et renforcent la lecture du relief. Les lisières forestières structurent et organisent le paysage des plateaux, elles témoignent de la taille des parcelles.

La composition des masses boisées est d'environ un tiers de résineux et deux tiers d'essences de feuillus.

Les espaces ouverts et les clairières sont essentiellement destinés aux pratiques agricoles. Les zones agricoles de cultures céréalières se concentrent principalement sur les hauteurs des plateaux et en coteaux, tandis que le fond des vallées et des vallons sont davantage traités en prairies de pâture et de fauche.

On remarque la présence de quelques bosquets de superficie réduite et quelques haies buissonnantes, clairsemés au sein des espaces agricoles. La végétation permet de révéler la présence des vallons secondaires.

Les villages sont principalement situés au sein des espaces ouverts en fond des vallées et des vallons, la présence de l'eau a guidé leur implantation. Néanmoins, on remarque également la présence de villages implantés sur les plateaux (*Fays, Guindrecourt-aux-Ormes, Maizières...*).

Les villages sont séparés par une distance moyenne de 2 à 3 km. En périphérie des villages, les espaces ouverts sont constitués de jardins, de bosquets, de quelques arbres fruitiers et dans une couronne plus large par les espaces agricoles et prairiales.

On note la présence de quelques bâtiments et fermes isolés (*ex : (ferme de la Gatère, ferme des Bons Hommes, ferme d'Ouille, ferme Saint-Henri, ferme Saint-Eloi...)*)

Les villages sont reliés par un réseau de routes départementales qui les raccordent aux agglomérations et aux grands axes routiers. Leurs tracés évoluent en fond de vallée et sur les zones de plateaux. Des chemins d'exploitations agricoles et forestiers maillent l'ensemble du territoire.

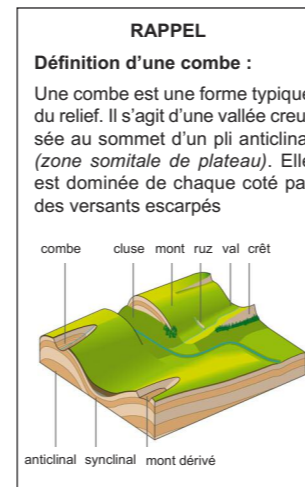
Dans ce paysage au relief prononcé, répartis entre des espaces ouverts agricoles et des espaces fortement boisés, les villages se perçoivent de manière sporadique.

Souvent, seul le clocher émerge, laissant ensuite découvrir le reste du village.

Les variations du relief et la présence des massifs forestiers implantés en zones sommitales de plateaux sont autant de facteurs qui vont atténuer fortement les perceptions lointaines, et notamment depuis les villages et les axes de circulations, limitant de par ce fait l'impact visuel de la zone de projet éolien.

Les espaces de plateaux représentent un atout par rapport au projet éolien de Pavelotte.

Atout



<b>caractéristiques paysagères</b>	Secteurs de plateaux vallonnés. Forte dominante de zones boisées, ponctuées d'espaces agricoles ouverts. Champs de vision réduits, présence d'écrans visuels naturels (relief, massifs forestiers). Les masses boisées se détachent très nettement dans le paysage.
<b>valeurs et vulnérabilités paysagères</b>	Entité paysagère support du site d'implantation du projet éolien. Qualité paysagère et écologique globalement moyenne dans les cœurs de plateaux. Reconnaissance sociale faible, peu d'éléments patrimoniaux L'implantation des villages et la présence des massifs forestiers sur les ondulations du relief génèrent des vues épisodiques vers les éléments lointains. Les perceptions visuelles du projet éolien seront ponctuelles.



Vue panoramique des espaces de plateaux, entre Nomécourt et Morancourt



Vue panoramique des espaces de plateaux, à Guindrecourt-aux-Ormes



4.2 LES VALLÉES

La vallée de la Marne



La vallée de la Marne évolue en partie Est du périmètre d'étude.

C'est une entité paysagère majeure, son importance et ses caractéristiques écologiques et paysagères, lui confèrent une sensibilité particulière.

La Marne est le cours d'eau majeur du territoire d'étude, c'est le principal affluent de la Seine.

La Marne prend sa source sur le plateau de Langres, à Balesmes-sur-Marne (52), à une altitude de 423 mètres. Après un parcours de 525 km, le cours d'eau se jette dans la Seine, à Ivry-sur-Seine (94), à une altitude de 53 mètres. Dans l'aire d'étude, son débit moyen est de 40 m³/s, mais peut monter jusqu'à 60 m³/s lors des hautes eaux d'hiver-printemps. Le bassin versant de l'ensemble de la rivière représente une superficie de 12 920 km².

La Marne est classée navigable et canalisée sur 183 km depuis Epernay jusqu'à sa confluence avec la Seine. Elle présente la particularité de permettre à un bateau de parcourir intégralement sa vallée, notamment grâce aux différents canaux existants, tous au gabarit Freycinet (ex : canal de l'Aisne à la Marne, canal de la Marne au Rhin, canal entre Champagne et Bourgogne...). Au sein du périmètre d'étude, la Marne est longée par le canal entre Champagne et Bourgogne.

La Vallée de la Marne longe la partie Est du périmètre d'étude, suivant un axe orienté Nord-Ouest / Sud-Est. Le sens d'écoulement des eaux se fait du Sud vers le Nord au sein d'un tracé composé d'une succession de larges méandres marquant et structurant le paysage de la vallée. La largeur moyenne de la Marne, au sein du périmètre d'étude, est d'environ 20 à 25 mètres.

Au sein du périmètre d'étude, on constate un dénivelé de 50 mètres, pour un parcours d'environ 25 km, représentant une pente moyenne de 2 m/km, le fond de la vallée atteint une largeur moyenne de 500 à plus de 1 500 mètres.

Le fond de vallée est principalement constitué d'espaces ouverts agricoles, répartis entre des prairies alluviales de pâtures et de fauches et des zones de cultures. Le paysage de la vallée est clairsemé de bois et bosquets de superficies réduites répartis sur les deux rives du cours d'eau.

La frange de végétation située en bordure du cours d'eau (ripisylve) est composée d'essence alluviales (ex : *Alnus*, *Populus*, *Fraxinus*, *Salix*...) et la répartition irrégulière de la végétation lui confère un réel intérêt écologique tant du point de vue faunistique que floristique. La ripisylve est un véritable repère visuel, notamment depuis les axes de circulation qui longent et traversent la vallée.

Malgré la mise en culture de certains secteurs, les prairies inondables du lit majeur constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables.

L'eau serpente en de nombreux points, modelant le paysage au gré des méandres du cours d'eau.

Les rûs et ruisseaux (ex : le ruisseau de Sombreuil, ruisseau du Mont, l'Osne, ruisseau de Chevillon, etc), affluents de la Marne modèlent et organisent le territoire. Ces multiples petites vallées et vallons entaillent et scindent les espaces de plateaux, formant ainsi une succession de variations et d'ondulations dans le relief du paysage environnant.

La vallée est une voie de passage naturelle pour différents réseaux de circulation, tels que la ligne SNCF et le canal entre Champagne et Bourgogne. La vallée est bordée en rive Ouest par la RN67 reliant Saint-Dizier à Chaumont. Un réseau de routes départementales (RD8, RD335, RD200...) longe la vallée pour relier les villes et villages implantés le long de la vallée. Ces différents axes de communication génèrent de nombreux points de vues sur le paysage de la vallée, cependant les vues sont guidées par les méandres du relief. Les perceptions sont principalement orientées dans le sens de la vallée.

La présence de l'eau a guidé l'implantation de nombreux villages le long de la vallée de la Marne. Les villages sont essentiellement implantés en fond de vallée et en terrasse, en pied de coteaux, hors des secteurs inondables, ils sont répartis de part et d'autre de la vallée (ex : Chatonrupt-Sommermont, Fronville, Curel, Rachecourt-sur-Marne...). On note la présence de fermes isolées situées aux abords de la vallée (ferme Saint-Henri, ferme Saint-Nicolas, ferme de Saussa...). Au sein du périmètre étudié, Joinville et sa conurbation est la ville la plus importante située dans la vallée de la Marne (population 5 100 habitants).

Le cours d'eau a exercé un fort impact sur le développement de la vallée, on note la présence d'un patrimoine architectural (ex : château de Vecqueville, château de Rupt...), d'un patrimoine lié à l'eau (ex : moulins Bourlier, moulin de la Planchotte...) et d'un patrimoine lié à la forêt (ex : forge de Rachecourt-sur-Marne, fonderie à Chevillon...).

Le paysage de la vallée composé de prairies et de forêts alluviales présente un réel intérêt écologique, faunistique et floristique. On note la présence de secteurs protégés de type Natura 2000 et ZNIEFF reflétant un paysage typique et de qualité.

La vallée de la Marne présente une sensibilité faible par rapport au projet éolien.

Sensibilité faible

caractéristiques paysagères	Large vallée alluviale à faible dénivelé. Présence d'infrastructures majeures (RN67, RD8, RD335, voie ferrée). Le paysage de fond de vallée se compose d'espaces ouverts (zones agricoles, prairies de pâture et de fauche) offrant des points de vue différents en fonction des méandres du cours d'eau. La vallée est clairsemée de bois et de bosquets de superficie réduite et d'une bande de végétation rivulaire importante et de qualité
valeurs et vulnérabilités paysagères	Unité paysagère de forte qualité autant du point de vue des paysages, que de l'écologie au niveau floristique et faunistique. Reconnaissance sociale de la vallée (développement du tourisme vert et fluviale). Le projet éolien de Pavelotte est situé à une distance d'environ 5 km de la vallée. Cette situation géographique ne génère pas d'impact négatif pour le développement d'aérogénérateurs, car les ondulations du relief et la présence importante des massifs forestiers atténuent fortement l'impact visuel du projet depuis la vallée.



Vue de la vallée de la Marne, au niveau de Froncles



Vue panoramique de la vallée de la Marne, à Rupt



Vue panoramique de la vallée de la Marne, à Breuil-sur-Marne



## La vallée de la Blaise



La vallée de la Blaise est une vallée de faible largeur implantée en partie Ouest du périmètre d'étude, suivant une orientation Sud / Nord.

La Blaise est un cours d'eau secondaire, affluent de la Marne en rive gauche. Le cours d'eau prend sa source sur le territoire de la commune de Gillancourt (52). Après un parcours de 85.5 km, il se jette dans la Marne, à Arrigny, dans le département de la Marne.

Son bassin versant représente une superficie de 668 km<sup>2</sup>. Le cours d'eau est classée en domaine public, pêchable de 1<sup>ère</sup> catégorie.

La vallée de la Blaise sinue à l'Ouest du secteur d'implantation du projet de parc éolien de Pavelotte, à une distance moyenne de 3 à 5 km, suivant une orientation Nord / Sud.

Le sens d'écoulement des eaux se fait du Sud vers le Nord, au sein d'un paysage rural essentiellement composé d'espaces ouverts agricoles et de bosquets de superficies réduites.

Le cours d'eau sinue en une succession de petits méandres, sa largeur moyenne est d'environ 5 à 10 mètres.

Au sein du périmètre d'étude, on constate un dénivelé de 120 mètres, pour un parcours d'une longueur d'environ 40 km, représentant une pente moyenne de 3 m/km.

La vallée est relativement encaissée en partie Sud de l'aire d'étude, au niveau de Cirey-sur-Blaise, elle atteint une largeur d'environ 500 m pour un dénivelé moyen de 100 m avec les plateaux environnants. En aval, au Nord du périmètre d'étude (*Brousseval, Vaux-sur-Blaise...*), la vallée s'élargit, le fond de vallée atteint une largeur d'environ 1 km, le relief des coteaux est nettement moins perceptible. En amont, la vallée se rétrécit fortement (*Lamothe-en-Blaisy, Lachapelle-en-Blaisy, Curmont...*), le fond de vallée présente une largeur d'environ 200 à 300 mètres, pour un dénivelé moyen de 70 à 80 mètres entre les zones sommitales des plateaux et le fond de vallée.

Le paysage du fond de vallée est principalement constitué de prairies alluviales qui sont essentiellement des espaces de pâtures et de fauche, ainsi que quelques zones cultivées. Le cours d'eau est l'élément fédérateur du paysage de la vallée. De multiples petits boqueteaux forestiers et une frange de végétation rivulaire ponctuelle implantée en bordure du cours d'eau permettent de révéler et de repérer la présence du cours d'eau, facilitant ainsi la lecture et la compréhension du territoire.

La présence de ruisseaux et rû permanents et temporaires, affluents de la Blaise, ainsi que quelques plans d'eau modèlent le territoire. Ces petites vallées et vallons entaillent les espaces de plateaux, générant ainsi les ondulations du relief du paysage environnant.

En périphérie de la vallée, les espaces de plateaux environnants sont répartis entre des espaces ouverts agricoles, traités en cultures céréalières et de vastes massifs forestiers (*ex : forêt du Der, bois de l'Aillemont, bois Gendarme, forêt de l'Etoile...*).



Vue panoramique de la vallée de la Blaise, entre Dommartin-le-Franc et Courcelles-sur-Blaise



Vue de la Blaise, à Dommartin-le-Franc



Vue panoramique à 180° de la vallée de la Blaise, à Dommartin-le-Saint-Père

Les villages sont répartis de part et d'autre du cours d'eau en fond de vallée. Ils sont implantés en pied de coteaux et en fond de vallée, ils sont espacés d'une distance moyenne de 3 km. Wassy (3 000 habitants) est la ville la plus importante de la vallée de la Blaise au sein du périmètre étudié.

La vallée est longée en grande partie par la RD2, en rive Est du cours d'eau. Un réseau de routes départementales (*ex : RD126, RD60, RD13...*) traverse la vallée pour relier les villages périphériques. Ces différents axes de circulation alternent des passages en espaces ouverts et sous couvert forestiers, générant des points de vue épisodiques vers le projet éolien.

On remarque la présence d'un petit patrimoine lié à l'eau, réparti sur l'ensemble du linéaire de la vallée (*passerelles, lavoirs, calvaires...*). Le cours d'eau a été utilisé pour sa force motrice avec les scieries, les moulins, mais également pour l'industrie métallurgique avec les fonderies, les forges... A noter l'existence du "Metallurgic park" (*route du fer*), à Dommartin-le-Franc, musée retraçant l'histoire de la métallurgie.

Le paysage de la vallée présente un réel intérêt écologique, faunistique et floristique. On note la présence de secteurs protégés de type ZNIEFF 1 et 2, relatifs aux prairies alluviales et aux massifs forestiers.

La vallée de la Blaise présente une sensibilité faible par rapport au projet éolien.

Sensibilité faible

caractéristiques paysagères	Vallée moyenne encaissée au relief bien marqué. Végétation prairiale en fond de vallée, fauche et pâtures. Forte dominante de zones boisées le long de la vallée. Au sein des plateaux, vastes massifs forestiers ponctués d'espaces agricoles ouverts. Les vues lointaines sont fortement masquées par la présence d'écrans visuels naturels ( <i>relief, massifs forestiers</i> ). Les masses boisées se détachent dans le paysage et accentuent la perception du relief.
valeurs et vulnérabilités paysagères	Paysage de vallée alluviale, coteaux essentiellement forestiers. Qualité paysagère et écologique. Patrimoine architectural et industriel protégé (MH). L'impact visuel des éoliennes du projet de Pavelotte sera très faible car l'implantation des villages en fond de vallée et la présence des massifs forestiers sur les ondulations du relief limitent les perceptions visuelles depuis la vallée vers le projet éolien.



Vue panoramique de la vallée de la Blaise, à Armancourt